



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 21 avril 2023 – n°57/H030

COMMISSION « SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS »

Réunion du 21 mars 2023

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	2
AVIS EMIS EN COMMISSION.....	32
LISTE DES DOCUMENTS.....	33
AVIS « 7BIS ».....	34
AVIS D'OPPORTUNITÉ.....	35

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
LA COMMISSION SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS

- 21 mars 2023 -

Président : Antoine BOZIO, Directeur de l'Institut des politiques publiques (IPP)

Rapporteuses : Nathalie CARON, Sous-directrice des synthèses, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) au ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse
Pascal CHEVALIER, Chargé de la sous-direction de la statistique et des études, Secrétariat général, ministère de la Justice

Responsable de la commission : Arnaud MONTUS (01 87 69 57 10)

RAPPEL DE L'ordre du Jour

INTRODUCTION.....	5
I. POINT D'INFORMATION.....	5
I.1. Présentation du bilan du moyen terme et premier recueil des besoins.....	5
I.2. Présentation du programme de travail des producteurs.....	9
II. LE SUIVI DU PARCOURS DES JEUNES DANS LE SYSTEME EDUCATIF.....	12
II.1. Les avancées du système d'immatriculation des élèves, apprentis et étudiants.....	12
II.2. Enrichissement du panel d'élèves en situation de handicap : la réussite au baccalauréat et l'accès à l'enseignement supérieur des élèves nés en 2001.....	15
II.3. Première évaluation de la réforme du premier cycle d'études de santé.....	18
II.4. L'évaluation des effets de l'internat d'excellence de Sourdun.....	20
II.5. Débat avec la salle.....	21
II.6. Proposition d'avis.....	23
III. DEMANDE D'ACCES AUX DONNEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 7BIS.....	24
IV. EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITE DES PROJETS D'ENQUETES STATISTIQUES....	25
IV.1. Enquête Protection sociale complémentaire d'entreprise.....	25
IV.2. Enquête de santé européenne.....	26

IV.3. Enquête auprès des établissements d'hébergement pour les personnes âgées.....	27
IV.4. Enquête Perception de l'impôt par les contribuables français.....	28
IV.5. Enquête auprès des organismes offrant une couverture complémentaire santé.....	30
CONCLUSION.....	31

Liste des participants

BAGEIN	Guillaume	Ministère de la Santé et de la prévention - Direction de la recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des statistiques (DREES)
BARGETON	Julien	Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse - Direction de l'Evaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
BLONDY	Guilhem	Conseil des prélèvements obligatoires
BOYER	Pierre	Ecole polytechnique
BOZIO	Antoine	Institut des politiques publiques (IPP)
BUREL	Christian	Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse - Direction de l'Evaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
BURRICAND	Carine	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche - (Sies)
CANCEL	Sébastien	CNIS
CARON	Nathalie	Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse - Direction de l'Evaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
CHEVALIER	Pascal	Ministère de la Justice - Sous-direction de la statistique et des Etudes
DAUPHIN	Laurence	Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse - Direction de l'Evaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
DE CHAISEMARTIN	Clément	Sciences Po
DOUCOURE	Aissatou	PROGEDO
FONS	Marie-Amélie	CNIS
FRANCOU	Quentin	INJEP
GONZALES-DEMICHEL	Christine	Ministère de l'Intérieur - Service statistique ministériel de la sécurité intérieure
GUILLAUMAT-TAILLIET	François	CNIS
GUILLOTON	Valentin	Ministère de la Santé et de la prévention - Direction de la recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des statistiques (DREES)
LANGLOIS	Laetitia	Défenseur des droits
LAPINTE	Aude	Ministère de la Santé et de la prévention - Direction de la recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des statistiques (DREES)
LENGAGNE	Pascale	Institut de recherche et documentation en Economie de la santé (IRDES)
LIXI	Clotilde	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche
MAUREL	Françoise	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
MOLINERO	Stéphanie	Ministère de la Culture - Département des Etudes, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS-Doc)
MONTUS	Arnaud	CNIS
RICHET	Jehanne	DREES
RICROCH	Layla	Ministère de la Santé et de la prévention - Direction de la recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des statistiques (DREES)
ROCHEREAU	Thierry	Institut de recherche et documentation en économie de la santé (IRDES)
SERIEYX	Yvon	Union nationale des associations familiales (UNAF)
SOLOTAREFF	Rosalinda	Ministère de la Santé et de la prévention - Direction de la recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des statistiques (DREES)
TAUGOURDEAU	Emmanuelle	Centre de recherche en Economie et statistique (CREST)
VIGNOLLES	Benjamin	Ministère de la Santé et de la prévention - Direction de la recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des statistiques (DREES)
ZOLOTOUKHINE	Erik	PROGEDO

La séance est ouverte à 14 heures sous la présidence d'Antoine Bozio.

INTRODUCTION

Antoine BOZIO

Je suis ravi de vous retrouver en présentiel pour cette commission Services publics et services aux publics principalement consacrée à la question des parcours des jeunes dans le système éducatif, sujet important, longtemps resté dans l'ombre de la statistique publique.

Avant d'évoquer ce sujet, deux points d'information vous seront présentés.

I. POINT D'INFORMATION

I.1. Présentation du bilan du moyen terme et premier recueil des besoins

Dominique FRANCOZ, CNIS

Je vous rappelle tout d'abord le calendrier des travaux, initiés en octobre. J'ai commencé par dresser un bilan des différentes commissions et ai rencontré la plupart des services producteurs : je rencontre maintenant des utilisateurs. Une consultation est en ligne et je vous invite à la remplir pour exprimer vos besoins.

Je vous présente un bilan des travaux de la commission Services publics et services aux publics et vous invite à interagir pour préciser si les thèmes traités sont toujours d'actualité ou si des thèmes supplémentaires devraient être inscrits à l'ordre du jour.

Trois avis s'adressaient plutôt au système de santé. Le premier portait sur l'observation des parcours des personnes âgées, le deuxième sur la mesure du non-recours aux droits sociaux et le troisième visait à veiller à la continuité du système d'information des statistiques sur les retraites.

Le premier avis a donné lieu à une commission au premier semestre 2022 : la DREES a relancé le panel ENEAS sur l'entrée en perte d'autonomie des personnes âgées. Lors de la rencontre avec la DREES, cette dernière a signalé que ce thème nécessitait encore des travaux pour le prochain moyen terme.

Sur le non-recours aux droits sociaux, une commission de 2019 a traité le sujet : s'en sont suivis de nombreux travaux de la DREES et de la CNAV.

Le troisième avis relatif à la continuité du système d'information statistique sur les retraites a donné lieu à une commission en 2020 : entre 2020 et 2023, la DREES a entamé une nouvelle collecte de l'échantillon interrégime sur les retraites. Le sujet mérite d'être de nouveau abordé dans le prochain moyen terme.

Les quatrième et cinquième avis concernaient l'éducation. Le quatrième avis « suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif » fera l'objet de cette réunion de la commission et a donné lieu à des travaux de la DEPP et du SIES, par exemple pour l'exploitation du dispositif INES (immatriculation de tous les étudiants), le panel d'élèves en situation de handicap, l'extension de l'immatriculation des élèves, des apprentis et des étudiants, mais aussi des travaux de la DEPP et de la DARES sur le dispositif InserJeunes et la refonte par le SIES des indicateurs de réussite des étudiants à l'université et le développement du dispositif InserSup. Le cinquième avis portait sur la connaissance des personnels de l'Education nationale : une commission s'est tenue en 2022 et la DEPP a publié des résultats et des analyses sur le sujet.

Les avis 6 à 8 concernaient les données du ministère de l'Intérieur et le ministère de la Justice. L'avis 6 « faire évoluer le système d'information relatif aux données sur la sécurité » a été traité par deux commissions et un chantier a été ouvert en 2019 pour rapprocher les statistiques de la sécurité et de la justice sur des contentieux civils. L'avis 7 « favoriser une nomenclature unique des infractions » a donné lieu à une commission en 2021 et à un article dans le *Courrier des statistiques* en 2022 sur le défi de l'élaboration de la nomenclature statistique des infractions, rédigé par le SSMSI. L'avis 8 portait sur les trajectoires des jeunes en prise avec la justice : une commission a traité le sujet en 2021 et, en 2020, le ministère de la Justice a relancé le panel des mineurs et compte l'élargir aux jeunes de moins de 26 ans.

Un avis numéro 9 « définir des indicateurs de qualité des services » n'a pas beaucoup avancé.

Pour toutes les commissions, l'impact de la crise sanitaire sur les travaux des commissions et des services producteurs a été analysé. La DEPP a mis en place un panel pour évaluer les conséquences de la crise sanitaire dans le domaine de l'éducation, tandis que la DREES a lancé l'enquête EPICOV et que le SSMSI a publié, de manière hebdomadaire, des indicateurs relatifs aux crimes et délits enregistrés par les services de police et de gendarmerie, avec un indicateur inédit sur les violences intrafamiliales.

Ce bilan a été dressé à partir des bilans des commissions et de ceux des services producteurs.

Je vous invite maintenant à débattre et à répondre aux questions suivantes :

- Parmi les thématiques moyen terme 2018-2023, lesquelles doivent figurer dans les avis de la commission services publics, services aux publics pour le programme de moyen terme 2024-2028 ?
- Quelles thématiques nouvelles doivent figurer dans les avis de la commission pour le programme de moyen terme 2024-2028 ?
- Quelles thématiques doivent faire l'objet d'attention dans les avis généraux ?
- Avez-vous d'autres observations sur le fonctionnement du CNIS ou de la commission « Services publics, services aux publics » ?

Je vous présenterai ensuite le programme de travail des producteurs.

Antoine BOZIO

N'hésitez pas à vous exprimer : nous devons préparer la suite du moyen terme en échangeant sur les thèmes qu'il convient d'approfondir et sur les nouveaux thèmes à aborder.

Sur le thème de la justice, de nombreuses avancées ont été enregistrées, mais nous souhaiterions continuer à travailler sur le sujet, puisque des progrès importants ont été accomplis en matière de données. Ainsi, les thématiques portent notamment sur la classification des infractions, les panels mis en place, l'exploitation des données en matière de suivi des crimes et délits. Nous souhaiterions sans doute revenir sur le sujet.

Pascal CHEVALIER, SSM Justice

Certains éléments abordés dans les avis se mettent en place, mais n'ont pas encore abouti. L'avis relatif au rapprochement de données entre les ministères de l'Intérieur et la Justice doit ainsi permettre de suivre le parcours pénal des affaires, de la plainte à la décision de justice. Des progrès ont été réalisés et des expérimentations ont été menées l'an dernier. Des moyens ont été débloqués, même si la sécurisation juridique de la procédure reste à finaliser. Ce sujet constitue un véritable enjeu, en attendant la mise en place de la procédure pénale numérique.

Le panel des jeunes, pour le suivi des jeunes en prise avec la justice, n'a pas beaucoup avancé, faute de mise à disposition par les services numériques des données en interne. Ce panel reste à mettre en place.

D'autres enjeux existent, concernant les données de la justice, autour du rapprochement de données. Des éléments devront être construits dans le prochain moyen terme, pour le rapprochement entre sources de données au niveau de la justice, sachant que de nombreux systèmes d'information ne sont pas interconnectés au sein du ministère de la Justice. Il existe également de nombreuses perspectives en termes de rapprochement de données de la justice et de données externes, qu'elles soient fiscales ou sociales, de manière à mieux connaître les personnes en prise avec la justice.

Des perspectives existent donc sur le moyen terme dans ce domaine.

Christine GONZALEZ-DEMICHEL, SSMSI

Le chantier majeur en termes de données administratives concerne le chantier partagé entre les deux ministères sur le rapprochement des données. Chaque ministère recrute actuellement un ETP pour travailler conjointement, dans la lignée de ce qui a été démontré en exploratoire sur les homicides. Ce travail occupera les services au cours du prochain moyen terme : entre l'outillage informatique, la sécurisation juridique de la procédure (couverte par le secret de l'enquête et de l'instruction) qui constitue un véritable obstacle, et la réalisation, ce travail prendra un certain temps.

Le SSMSI travaille également sur la fiabilisation des données issues de l'enregistrement des plaintes et des signalements et les enjeux autour de la dématérialisation, dans le cadre de la loi de programmation du ministère de l'Intérieur qui démultipliera les possibilités pour la population de porter plainte ou de signaler via des applications dématérialisées. Ces sujets constituent un véritable enjeu, compte tenu de l'émission des systèmes d'information. Les vols à l'étalage, pour un préjudice inférieur à une certaine somme, pourront prochainement être dématérialisés sans qu'il soit prévu d'enregistrer les informations relatives à ces vols. Un important enjeu d'adaptation et de suivi réel et exhaustif existe donc pour le SSMSI.

Un autre point concerne l'articulation entre l'enquête de victimation et d'autres sujets et services statistiques – comme la MILDECA avec laquelle nous travaillons sur la question des conduites addictives – mais aussi avec les données administratives. Cette grande enquête qui interroge 200 000 personnes par an est en à sa deuxième édition.

La classification des infractions nous a pris un temps considérable, pour transposer l'ICCS (classification internationale de l'infraction) en français, sans être utilisée au sein du ministère de l'Intérieur. Un des enjeux pour nous consiste désormais à l'utiliser, au moins partiellement pour certaines sections et périmètres infractionnels, et à convaincre nos partenaires internes et les directions métiers de l'utiliser, même s'il existe un problème d'ajustement entre le droit anglo-saxon et le droit français. Les questions de classification risquent donc de se poser de nouveau dans les prochaines années, si nous voulons assurer ce suivi pénal aisé entre l'Intérieur et la Justice. D'importants sujets existent sur la montée en charge des systèmes d'information et nous avons du retard en la matière.

Antoine BOZIO

Il importe donc de traiter ces sujets au CNIS, mais aussi de soutenir les services producteurs dans l'intérêt porté à ces travaux par la société, au sens large : cela permet de suivre cet important travail et d'encourager la démarche.

Un autre sujet concerne l'éducation : nous en parlerons ce jour, mais, au-delà du parcours des jeunes, d'autres thèmes méritent d'être évoqués, sur les difficultés sur les options, le bien-être du personnel de l'Education, le suivi des personnels travaillant dans le secteur de l'éducation et des jeunes.

Nathalie CARON, DEPP

Avec la mise en place de l'INE, nous commençons à disposer de briques intéressantes, mais nous n'en sommes pas encore à disposer de cohortes exhaustives qui nous permettrait d'assurer le suivi du même jeune tout au long de sa vie scolaire, en particulier lors du passage entre la partie scolaire et la partie supérieure ou encore lors du passage entre la voie scolaire et l'apprentissage.

Sur les autres sujets, nous développons des travaux pour rendre compte du « bien-être », tant du point de vue des élèves que de celui des personnels de l'Education nationale dans leur établissement, avec en particulier en 2022 la première édition de l'enquête baromètre du bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale. Ces travaux doivent être consolidés pour disposer d'une vision globale sur cet aspect relatif au bien-être.

Concernant l'avis qui existait sur le personnel de l'Education nationale, nous avons accompli d'importants progrès au cours du précédent moyen terme pour connaître les parcours, mais il reste des pans aveugles : d'où viennent-ils ? quelles sont les études qu'ils ont suivies avant ? Ils quittent plus l'Education nationale qu'auparavant : où vont-ils alors ? Nous souhaitons récupérer des sources pour apparier avec les nôtres afin d'avoir un parcours plus global que le seul parcours à l'Education nationale.

Antoine BOZIO

Je vous cède de nouveau la parole : quelles sont les nouvelles idées dont vous souhaiteriez discuter ?

J'en ai pour ma part une autre, relative aux services publics locaux qui pourraient faire l'objet d'un travail de la Commission puisqu'il existe un enjeu de statistiques publiques sur le sujet. Comme les sources sont éparpillées, les services producteurs ne sont pas naturellement en charge, mais une commission pourrait être dédiée au sujet. Pour le ministère de la Santé, sur la prise en charge des personnes âgées par les départements, la DREES a organisé la remontée d'informations des départements pour disposer de statistiques sur le type de prise en charge proposé par les départements. Les services publics locaux offrent de nombreux autres services qui ne font pas encore l'objet de telles remontées.

Christine GONZALEZ-DEMICHEL

Les policiers municipaux et les gendarmes constituent un véritable sujet : nous rencontrons déjà des difficultés pour disposer d'informations sur la police et la gendarmerie nationale, quand nous voulons mettre en regard le niveau de délinquance dans les territoires et les effectifs déployés, hors maintien de l'ordre, pour évaluer l'impact de la présence des forces de sécurité nationale. S'y ajoutent la question des policiers municipaux et celle des entreprises de sécurité, puisque certaines collectivités concluent des prestations avec ces dernières. Des missions autrefois exercées par la police et la gendarmerie nationale sont donc désormais exercées par des entreprises privées. Nous le constatons lors des grands événements, et le verrons lors des Jeux olympiques. Un enjeu existe sur le sujet.

Antoine BOZIO

Nous avons également évoqué la question de la DSN qui alimente plusieurs sujets de la commission et impacte le suivi de statistiques, sur les retraites, le suivi des parcours professionnels et d'insertion. Nous pourrions traiter le sujet, même si d'autres commissions pourraient également s'en emparer en propre.

Françoise MAUREL

Une mission de l'IGAS et de l'IG INSEE sur les usages statistiques de la DSN fournira des informations sur la coordination des producteurs, mais ne procédera sans doute pas au recueil des besoins des utilisateurs. Ce rapport mériterait d'être complété d'un passage au CNIS pour une expression des besoins plus générale. Un enjeu de coordination de tous les producteurs existe sur ce point.

Dominique FRANCOZ

D'autres sujets concernent la commission et fédèrent l'ensemble des services producteurs.

Pour cette commission Services publics, la plupart des services producteurs ont évoqué le thème des inégalités. Dans le moyen terme actuel, un avis général a été rendu sur le sujet et un groupe de travail a été constitué sur les discriminations. Il convient toutefois de poursuivre le travail sur cette thématique qui peut être abordée sous plusieurs angles. Les inégalités d'accès aux soins ou au système éducatif sont peut-être des problématiques qui se posent, ainsi que les inégalités d'accès pour la justice. Les inégalités de territoire concentrent de nombreuses inégalités, sur plusieurs domaines.

Un autre thème fédère l'ensemble des services : il porte sur les jeunes. Il peut concerner l'éducation, mais aussi la justice, avec des travaux qui se poursuivent sur le panel des jeunes en prise avec la justice, ou la question de la précarité des étudiants. D'un point de vue méthodologique, ce thème permet de travailler sur le suivi de cohortes, les panels et la DSN.

Enfin, le sujet des indicateurs de qualité des services publics n'a pas encore été traité. Une discussion est intervenue avec les services producteurs qui ont indiqué leur intérêt pour ce sujet. Avec le ministère de la Justice, nous avons évoqué l'enquête auprès des justiciables pour mesurer la satisfaction des personnes qui ont affaire à la justice et comprendre le phénomène de non-recours. Sur la jeunesse et les sports, des indicateurs permettraient de mesurer la satisfaction par rapport aux équipements sportifs, par exemple. En matière de santé, la DREES travaille sur la satisfaction des personnes qui se rendent dans les services d'urgences. D'autres thèmes ont émergé lors de discussions, notamment avec la DEPP. Avant d'être traité

en commission, ce sujet doit faire l'objet d'un travail en amont, pour savoir s'il convient de définir un ensemble d'indicateurs à suivre sur la durée : il conviendrait donc de traiter le sujet en groupe de travail.

Une consultation publique est en cours : il est demandé aux personnes de se prononcer sur les thèmes qui doivent faire l'objet d'un travail dans le futur moyen terme. Sur 100 répondants, deux thèmes ressortent fortement : le changement climatique et les inégalités, thèmes qui correspondent à ceux privilégiés par les services producteurs. D'autres thèmes apparaissent ensuite : la santé, le vieillissement, le territoire (avec le souhait de disposer de données à des niveaux territoriaux plus fins, avec des données locales, départementales et régionales). Ce thème figurera nécessairement dans les avis généraux du prochain moyen terme.

Antoine BOZIO

Souhaitez-vous réagir à certains sujets ou ajouter des éléments ?

Dominique FRANCOZ

Vous pouvez encore répondre à la consultation publique sur le site du CNIS : vous y trouverez les liens pour répondre au questionnaire.

Christine GONZALEZ-DEMICHEL

L'ONU réfléchit aux indicateurs de bien-être et de satisfaction vis-à-vis des services publics, dans le cadre des ODD. Il existe, pour la sécurité, un enjeu autour d'Eurostat. Notre enquête de victimisation emporte déjà des questions sur la satisfaction vis-à-vis de l'action des forces de police et de gendarmerie, mais aussi vis-à-vis de l'action de la justice, puisque nous demandons si les personnes sont satisfaites de cette action en termes de suivi pénal. Nous sommes tout à fait d'accord pour travailler sur cette thématique.

I.2. Présentation du programme de travail des producteurs

Nathalie CARON

Nous présenterons les nouvelles opérations retenues pour l'année 2023 qui s'inscrivent dans les avis de moyen terme de la Commission. D'autres opérations sont présentes dans les programmes de travail de l'ensemble des producteurs et peuvent s'inscrire dans les avis d'autres commissions ou dans les avis généraux du CNIS.

La Direction Statistique Prospective et Recherche de la Cnav consentira en 2023 un effort important pour adapter son système d'information, en particulier son modèle de micro-simulation PRISME sur les parcours et les droits à la retraite, avec l'arrivée du répertoire de gestion des carrières unique. Dans le cadre de ses travaux autour du non-recours à l'allocation de solidarité aux personnes âgées, elle mobilisera de nouvelles données du répertoire national commun de la protection sociale pour affiner la population des non-recourants. Les travaux sur les non-recours aux droits propres et aux pensions de réversion, entamés en 2022, se poursuivront en 2023. La refonte du site Internet, lancé en 2022, aboutira en 2023 : ce nouveau site sera enrichi en particulier de séries longues.

La Direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds de la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole constituera son dossier de demande de renouvellement de la labellisation accordée par l'Autorité de la Statistique Publique pour la fin de l'année. L'outil de diffusion cartographique GéoMSA continuera de s'enrichir avec de nouveaux indicateurs et de nouveaux rapports territoriaux. Les travaux de micro-simulation sur les retraites agricoles, initiés en 2022, se poursuivront en 2023 avec le développement d'un volet financier permettant de modéliser et estimer les montants de pension des futurs retraités non-salariés agricoles.

Le service des retraites de l'Etat mettra en production la nouvelle version de son modèle de micro-simulation Pablo permettant de projeter à échéance de 2070 les affiliés au régime ainsi que les pensionnés. Cette refonte a bénéficié des avancées des années récentes réalisées par ce service sur les bases statistiques utilisées en amont de ce système, en particulier la base pensions et la base permanente des affiliés, qui est maintenant centrée sur l'individu, ce qui permet d'améliorer la connaissance des carrières et des droits acquis. Dans ce nouveau système de simulation se trouvera au cœur du dispositif une nouvelle base, la

base carrière, mise en place à l'exhaustif : celle-ci permet le calcul des différentes durées nécessaires au calcul de la liquidation des affiliés.

Les travaux de ces trois premiers producteurs s'inscrivent pleinement dans le cadre des avis de moyen terme numéro 2 et 3 de la présente commission.

Pour répondre à l'avis de moyen terme numéro 4, la DEPP poursuivra en 2023 l'amélioration de son système d'information statistique sur les élèves et apprentis, pour rendre compte de leur parcours avec, en particulier, l'enquête « jeunes et orientation 2023 », adossée au panel 2011 qui interrogera des jeunes désormais en classe de terminale, pour éclairer à la fois leur choix d'orientation passé, au clivage à la fin de la 3^e et leurs choix futurs avec l'orientation vers le supérieur. En parallèle, la réflexion menée sur l'élargissement de l'identifiant national élève (INE) se poursuivra sur le champ des établissements français à l'étranger, des établissements médico-sociaux ainsi que le centre national d'enseignement à distance. La DEPP conduira de premiers travaux pour la mise en place de cohortes exhaustives basées sur l'INE, permettant ainsi des calculs d'indicateurs de taux de passage. Dans le cadre des évaluations des compétences des élèves, deux niveaux supplémentaires seront intégrés à la rentrée 2023 : le niveau CM1 et le niveau 4^e. Enfin, le dispositif InserJeunes, co-construit avec la DARES, qui mesure l'insertion professionnelle des jeunes sortants de formation professionnelle de niveau CAP à BTS, se complétera avec la mise en place totale de la fonction publique dans la DSN. Les indicateurs seront donc enrichis.

De son côté, le SIES poursuivra la rénovation et la conception d'indicateurs sur l'orientation vers l'enseignement supérieur, suite à la réforme du baccalauréat, sur le parcours des étudiants, leur réussite et leur insertion. En particulier, sur ce dernier aspect, à l'instar des travaux menés par la DEPP avec InserJeunes, le SIES poursuit, en lien avec la DARES, son projet InserSup démarré en 2022 sur les trajectoires professionnelles des étudiants sortants de l'enseignement supérieur. Ce nouveau système d'information doit permettre de produire, par appariement de sources, des indicateurs d'insertion professionnelle des sortants du supérieur, au niveau de l'établissement, par formation. Les premières données sont attendues fin 2023. Le SIES exploitera également la base administrative relative aux inscriptions en master qui sera disponible pour la première fois en 2023. Le SIES continuera également la refonte de son dispositif de remontées individuelles sur les inscriptions et les diplômes des étudiants, dispositif appelé SISE.

Enfin, conformément à l'avis de moyen terme numéro 5, la DEPP continuera d'investir sur son système d'information statistique sur les personnels. Elle poursuivra l'exploitation de son panel de personnels de l'Education nationale et son enrichissement avec d'autres sources, en fournissant de nouveaux indicateurs, de nouvelles études et de nouvelles analyses sur les carrières enseignantes. Elle contribuera également à la connaissance des pratiques enseignantes, avec la diffusion des résultats des enquêtes EPODE sur les pratiques professionnelles et PRAESCO, plus centrée sur les contenus disciplinaires. Par ailleurs, elle mènera en 2023 la seconde édition de l'enquête Baromètre de bien-être au travail des personnels de l'Education nationale, avec l'ajout de deux catégories de personnel : les accompagnants des élèves en situation de handicap et les adjoints administratifs. Enfin, sur les établissements, la DEPP publiera en 2023 des indicateurs de valeur ajoutée des collèges, pour rendre compte des performances des collèges en matière de résultats au diplôme national du brevet.

Le SIES, afin de suivre les mesures d'impact de la loi de programmation et de recherche, continuera à procéder à des adaptations de son système statistique d'enquêtes R&D.

Pascal CHEVALIER

Je poursuis avec les autres producteurs relevant de cette commission, en rappelant que les travaux présentés ici relèvent de l'offre de service public, ceux découlant de la demande de service public étant présentés en Commission « démographie et questions sociales ».

Le périmètre des travaux de la DREES continuera d'évoluer en 2023 et intégrera notamment en 2023 la reprise des statistiques sur la protection de l'enfance (dispositif OLINPE), en partenariat avec l'Observatoire national de la protection de l'enfance. Pour mémoire, cette base de données doit rassembler des données administratives individuelles des conseils départementaux et des collectivités à statut particulier en charge de l'aide sociale à l'enfance. Cette base est très attendue. Dans le champ social, la DREES poursuivra en 2023 la collecte de deux volets dans le cadre du dispositif des enquêtes Autonomie, avec un volet autour des personnes résidant en établissements ou dans les établissements de santé mentale et un volet sur les

aidants de ces personnes. Deux volets complémentaires sur les personnes en prison et dans les établissements de la protection de l'enfance sont par ailleurs en préparation pour une collecte en 2024-2025. Dans le champ de la santé, la DREES procédera en 2023 à la collecte des enquêtes auprès des structures d'urgences hospitalières et à celle du volet français de l'enquête de l'OCDE sur la qualité du suivi des patients par les médecins généralistes. Cette dernière enquête est directement en lien avec l'avis de moyen terme de cette commission (avis numéro 9).

Une deuxième édition de l'enquête ENRJ sur les ressources des jeunes sera instruite en 2023 pour une collecte en 2026-2027. La DREES envisage par ailleurs en 2023 un recours important au rapprochement de fichiers via le projet de CSNS (code statistique non signifiant), porté par l'INSEE, qui permettra de développer de nouvelles thématiques à l'intersection de plusieurs champs d'études : c'est le cas en particulier d'un certain nombre de panels de la DREES, celui sur les retraités en particulier qui sera donc apparié avec l'EDP ou avec la DSN. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'avis de moyen terme numéro 1 de cette commission.

En lien avec l'avis numéro 2, la CNAF poursuivra en 2023 ses travaux visant à améliorer la mesure du non-recours aux prestations sociales, à partir de l'enrichissement du modèle de microsimulation INES par les données du dispositif de ressources mensuelles. Ces travaux associeront également la DREES qui, de son côté, poursuivra dans ce domaine en cherchant à mieux connaître les déterminants du non-recours au RSA, à la complémentaire santé solidaire et à la prime d'activité. La CNSA prévoit quant à elle une analyse des déterminants du recours à certaines prestations, en particulier l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et l'allocation journalière du proche aidant, dans l'objectif d'identifier deux futures trajectoires.

La CNAF poursuivra en 2023 la modernisation de son système d'information décisionnel qui permettra, à terme, un accès à des données plus récentes, plus nombreuses et plus détaillées. Elle poursuit également la mise en place d'un dispositif centralisé de mise à disposition de ses données individuelles auprès de l'INSEE qui pourra ensuite en assurer la diffusion auprès du service statistique public et faciliter ainsi les appariements via le CSNS. Ce projet devrait aboutir à l'été à l'été 2023.

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie a prévu d'investir en 2023 sur plusieurs chantiers, au niveau de la montée en qualité de ses indicateurs mais également sur le champ des études. Elle envisage en particulier en 2023 une étude sur les projections des futurs besoins des personnes âgées et des personnes handicapées.

En lien avec l'avis numéro 6 de cette commission, de manière à alimenter des réflexions sur le suivi des parcours, les services statistiques ministériels de la Sécurité intérieure et de la Justice poursuivront en 2023 la construction d'un dispositif de suivi longitudinal des procédures pénales, afin de pouvoir les suivre tout au long de leur vie judiciaire. Celui-ci s'appuiera dans une première phase sur le rapprochement entre les procédures police-gendarmerie et les affaires côté justice, après les travaux expérimentaux réalisés en 2022, en attendant la mise en place du projet de procédure pénale numérique (PPN). Une dimension importante se jouera en 2023 sur ce dossier dans la sécurisation juridique du processus.

Le SSMSI poursuivra en 2023 l'enrichissement de sa base statistique communale sur la délinquance *via* de nouveaux indicateurs et l'élargissement de son périmètre géographique. Il publiera en 2023 les premiers résultats de l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS), très attendue en matière de victimation, de sentiment d'insécurité et de satisfaction à l'égard des services de sécurité avec, en particulier, des données au niveau départemental.

Le SSM Justice poursuit la préparation d'une enquête sur les attentes des justiciables dans le domaine de la justice civile, dont un des objectifs sera de mesurer la satisfaction des usagers mais également le non-recours à quelques types de contentieux. La collecte de cette enquête est prévue en 2024.

Conformément à l'avis de moyen terme numéro 8 de la commission, le SSM Justice continuera de travailler à la relance du panel des mineurs et à son élargissement aux jeunes de moins de 26 ans, même si la récupération des données a fait prendre énormément de retard au projet. La réflexion visant à développer les appariements de sources relatives à la justice avec les sources externes se poursuivra par ailleurs poursuivie, en particulier en s'appuyant sur le code statistique non signifiant, conformément à l'avis numéro 7 de la commission.

Le détail de l'ensemble des projets des producteurs se trouve dans les documents préparatoires qui vous ont été remis pour cette commission.

Antoine BOZIO

Je remercie nos rapporteurs pour cette présentation.

II. LE SUIVI DU PARCOURS DES JEUNES DANS LE SYSTEME EDUCATIF

Antoine BOZIO

Nous souhaitons suivre les jeunes dans les différents parcours du système éducatif et pour l'insertion des jeunes dans le marché du travail, qui a longtemps été un point noir des politiques publiques comme des statistiques publiques. Des progrès importants sont actuellement réalisés en la matière.

II.1. Les avancées du système d'immatriculation des élèves, apprentis et étudiants

Christian BUREL, SSM Education

Un identifiant unique et national attaché à l'élève, l'étudiant ou l'apprenti, est mis en place quel que soit son parcours, jusqu'à la fin de sa scolarité. Cet identifiant est non signifiant, mais il s'agit d'une donnée à caractère personnel et la CNIL est donc particulièrement vigilante sur son utilisation puisqu'elle concerne des mineurs. Cet identifiant est interne au système éducatif : il permet de faciliter la gestion du système éducatif et d'étudier les trajectoires scolaires et l'insertion professionnelle.

Le traitement RNIE (répertoire national des identifiants élèves), déclaré à la CNIL, a fait l'objet d'un arrêté initial en 2012. Cet outil central permet d'assurer l'immatriculation des élèves, étudiants et apprentis. Il est sécurisé et son accès est restreint à un nombre limité de personnels au sein de la DEPP. Les données se trouvant dans le RNIE sont limitées en nombre (INE et données d'état civil, strictement nécessaires au contrôle de l'unicité de l'identifiant). Ces informations sont détruites 10 ans après la sortie définitive de l'élève du système éducatif. Le RNIE réalise un appariement automatique sur les données d'état civil (noms, prénoms, sexe, date et lieu de naissance) pour vérifier ou attribuer un INE. Dans certains cas, il est nécessaire de réaliser une reprise manuelle lorsque l'appariement automatique n'a pas pu se réaliser.

La création effective du RNIE date de 2015, avec la construction spécifique de systèmes d'information à l'interface des systèmes d'information de gestion : SYSCA et INES permettent ainsi de fiabiliser l'INE et se trouvent à l'interface entre le RNIE et les systèmes de gestion des élèves des établissements.

Quand les données d'un élève et celles présentes dans le RNIE sont considérées par l'algorithme comme ressemblantes, mais non identiques, un litige survient : il requiert alors un traitement manuel par des gestionnaires en nombre limité, répartis dans les services statistiques des académies, mais aussi dans les DRAAF, au CNED ou dans le service INES du SIES.

L'arrêté de 2012 a subi deux modifications : la première, intervenue en 2016, est liée à la mise en place de SYSCA et à l'extension du périmètre aux établissements sous la tutelle du ministère en charge de la Mer, et la seconde, apportée en octobre 2022, prend en compte de nouvelles finalités et intègre les modifications réglementaires. Trois finalités ont donc été ajoutées : assurer le contrôle de l'obligation d'instruction, faciliter la mise en œuvre des politiques sociales à destination des élèves, étudiants et apprentis, et faciliter les démarches administratives liées à la qualité d'élève, d'étudiant et d'apprenti. La modification de 2022 prévoit également un allongement de la durée de conservation des données de 5 à 10 ans.

Une séparation explicite existe entre la fonction d'immatriculation et les utilisations de l'INE qui sont portées par les acteurs concernés par les traitements.

Carine BURRICAND, SSM Enseignement supérieur

Afin de disposer d'un identifiant unique et national pour les étudiants de l'enseignement supérieur, le dispositif INES (identifiant national dans l'enseignement supérieur) a été mis en place et ouvert en production en novembre 2020. INES vise à fiabiliser l'immatriculation des étudiants et est une interface de gestion entre les SI de gestion des établissements de l'enseignement supérieur et les plateformes de

préinscription des futurs étudiants et le RNIE. INES n'a pas vocation à immatriculer les étudiants, puisque cette mission relève du RNIE, mais de fiabiliser l'immatriculation pour ce qui concerne les étudiants. Le RNIE retransmet les informations par API, lorsque les établissements formulent la demande d'immatriculation ou de recherche d'INE, et l'équipe INES gère alors les litiges au niveau national. Ces litiges représentent 8 % des demandes d'immatriculation et une partie doit être traitée manuellement : il s'agit de cas non retrouvés de façon exacte du fait des homonymes. Cette situation est plus fréquente pour les étudiants étrangers. INES assure également la gestion des échanges auprès des établissements, ainsi que l'interface et le suivi. De nombreux échanges interviennent quotidiennement avec les établissements et avec le CNOUS, utilisateur quotidien d'INES.

INES a connu une montée en charge progressive. Lors de sa mise en production, les identifiants en stock n'ont pas été modifiés, sachant qu'il existait des identifiants de différents formats au sein de l'enseignement supérieur (identifiants académiques, identifiants statistiques, identifiants du CNOUS, identifiants de Parcoursup). Un référentiel d'étudiants a donc été constitué pour le stock et nous immatriculons progressivement le flux d'étudiants, grâce à l'INE au format RNIE. Les SI se sont progressivement emparés du dispositif : Parcoursup a commencé à utiliser le service à partir de janvier 2021, puisque l'arrêté INES permet d'immatriculer les futurs étudiants qui se préinscrivent sur les plateformes, ce qui permet ensuite de suivre les parcours entre l'orientation, le choix des vœux et les affectations réelles dans l'enseignement supérieur. Le CNOUS s'est connecté à l'interface INES depuis janvier 2022. Avec le CNOUS, les demandes de bourse et de logement sont effectuées très en amont des inscriptions. L'interface du CNOUS avec INES permet donc de vérifier les INE et d'immatriculer les futurs étudiants, notamment étrangers, qui arrivent dans l'enseignement supérieur français sans avoir effectué leur scolarité dans l'enseignement secondaire en France. Une cohérence est ainsi assurée entre les deux SI, avec un appariement consolidé pour les données sur les boursiers qui étaient auparavant de qualité moindre. Depuis 2022, l'appariement fonctionne parfaitement bien pour les données sur les boursiers.

500 établissements utilisent actuellement INES. Tous les établissements ne sont donc pas encore couverts puisqu'ils n'utilisent pas tous l'INE dans leur système d'information de gestion de scolarité. Une collecte de remontées de données statistiques existe par ailleurs, avec le dispositif SISE. Au moment de la collecte de remontées des données annuelles, nous accompagnons les établissements pour rechercher les INE ou immatriculer les étudiants qui n'auraient pas d'INE, ce qui nous permet de couvrir l'ensemble des étudiants.

Christian BUREL

Sont immatriculés depuis la rentrée 2017 tous les élèves des établissements scolaires sous tutelle du ministère chargé de l'Education nationale (établissements publics et privés sous contrat) ainsi que, depuis la rentrée 2018, tous les apprentis (depuis donc quatre années scolaires), depuis 2019 tous les élèves des établissements agricoles (quatre années scolaires) ainsi que tous les élèves de Wallis et Futuna, d'Andorre et ceux des douze lycées maritimes.

Depuis 2022, tous les enfants soumis à l'obligation scolaire (âgés de 3 à 16 ans), scolarisés dans un établissement d'enseignement privé hors contrat ou instruits en famille, sont également immatriculés, avec la loi confortant le respect des principes de la République.

La réflexion sur les champs non couverts ou partiellement couverts se poursuit, cela concerne les élèves du CNED, puisque seuls les élèves de 3^e, de 1^{ère} et de Terminale sont actuellement immatriculés, ainsi que les élèves des établissements français à l'étranger et les élèves dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

Carine BURRICAND

Concernant les étudiants, les étudiants des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle d'un ministère ou privé en formation initiale ou continue sont immatriculés depuis 2020, avec la mise en place d'INES, ce qui représente 94 % des étudiants. Il manque principalement le champ des établissements des formations sociales et une partie du paramédical puisque ces établissements n'utilisent pas l'INE dans leur système d'information de gestion de scolarité et ne participent pas à la collecte statistique de remontées individuelles (dispositif SISE). Ils remontent en effet leurs données statistiques sur les inscriptions via l'enquête « Ecoles » de la DREES. Des échanges avec la DREES démarreront à ce sujet pour que ces établissements puissent intégrer le dispositif SISE, à l'instar des actions menées avec le SSM de la Culture où ces établissements participent au dispositif SISE depuis 2017, avec une collaboration active du SSM

Culture. Il manque également quelques étudiants de petits établissements privés puisque des établissements se créent tous les ans, ce qui crée un décalage temporel entre leur création et leur intégration au dispositif de remontées individuelles. Enfin, quelques rares établissements privés refusent de participer au dispositif.

Clotilde LIXI, SSM Enseignement supérieur et Recherche

Certains établissements remontent des données agrégées, mais refusent de remonter des données individuelles.

Carine BURRICAND

Il manque enfin dans le référentiel INES les étudiants inscrits dans des établissements privés qui sont inscrits dans des formations qui durent moins d'un an. Les étudiants que nous immatriculons dans le dispositif SISE concernent les inscriptions dont la formation est diplômante et dure au moins un an. Les étudiants en formation courte ne se trouvent donc pas dans le dispositif INES sauf si l'établissement intègre cette donnée dans la gestion de sa scolarité et utilise pour se faire l'application INES..

Christian BUREL

La création de l'INE a permis d'améliorer la qualité des données recueillies et de consolider le système de gestion des panels. Dans le système d'information InserJeunes, cette création permet d'isoler les sortants du système éducatif (ou élèves non retrouvés l'année scolaire suivante), mais aussi de fiabiliser le recensement des élèves et apprentis, pour le comparer aux systèmes éducatifs internationaux et européens, et d'alimenter les travaux des chercheurs.

Carine BURRICAND

Le système d'immatriculation a permis de consolider les appariements entre les deux SI du supérieur et du scolaire. Concernant, les étudiants de l'enseignement supérieur se trouvent dans les établissements sous tutelle du ministère de l'Education nationale (lycées pour les formations CPGE et STS), les appariements étaient auparavant réalisés, mais avec une qualité moindre. Grâce à l'INE, les appariements entre ces deux SI ont été consolidés, ce qui permet de consolider les statistiques d'étudiants, d'effectifs et de diplomation au niveau national. Outre cette analyse transversale, le système sert également à l'analyse longitudinale et à l'analyse des parcours et d'orientation, dès la préinscription dans Parcoursup, et de réussite puisque les appariements sont consolidés et fiabilisés. Il permet également d'isoler les étudiants diplômés ou sortants de l'enseignement supérieur dans le nouveau système d'information InserSup, en cours de développement, pour produire les indicateurs d'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur. Enfin, l'INE participe à la simplification des démarches administratives des étudiants via l'API StatutEtudiant qui est une API mise en place pour les fournisseurs de services aux étudiants : elle évite à l'étudiant de fournir la copie de sa carte d'étudiant ou son certificat de scolarité puisque les fournisseurs de services se connectent à l'API StatutEtudiant et obtiennent, par l'INE ou par les données d'état civil, la confirmation que l'étudiant est inscrit dans l'enseignement supérieur. Un référentiel de données consolidées entre l'INE et les données d'état civil est utilisé pour certifier l'identité de l'étudiant.

Les prochaines étapes consistent à construire les trajectoires. Jusqu'à présent, la DEPP et le SIES travaillaient sur des panels d'élèves et d'étudiants pour construire les parcours. Les panels sont utiles puisqu'ils associent le qualitatif et le quantitatif, mais ils requièrent un échantillon, non exhaustif par définition. Ces panels ne permettaient donc pas d'appréhender l'ensemble des trajectoires à un niveau fin en termes de formation ou de territoire. Le SIES réalisait des études *ad hoc* sur des populations ciblées, notamment en regardant les parcours et les réussites dans les diplômes universitaires (licence, master, BUT ou BTS), mais uniquement pour les populations qui ne changeaient pas d'orientation. Ces études portaient donc sur des parcours rectilignes.

Christian BUREL

Des indicateurs sur les parcours des scolaires existent sur l'orientation à des moments clés du parcours (fin 3^e, 2nde), sur la probabilité qu'un élève en première année de cursus obtienne son diplôme (taux d'accès au CAP ou au BAC), mais la méthodologie dans le scolaire ne repose pas sur l'INE. Une utilisation de variables

de « scolarité N-1 » est faite à partir de fichiers de l'année N. Pour aller plus loin, il conviendrait donc de construire des cohortes de scolaires qui s'appuient sur l'INE.

Carine BURRICAND

Nous avons constitué un groupe de travail SIES-DEPP pour mener des travaux entre le scolaire et le supérieur, autour du baccalauréat, entre le -3 et le +3 pour voir ce qui se passe en termes d'orientations et de parcours entre la seconde et le début de l'enseignement supérieur. Ces travaux d'études sont en cours.

Dans le supérieur, nous travaillons également sur la construction de cohortes d'étudiants entrants à partir de l'INE, mais aussi pour travailler sur le recul historique, avec des cohortes d'entrées en Master, pour savoir d'où les étudiants proviennent. Avec l'appariement INE simplifié, des cohortes peuvent aisément être construites, en regardant précisément leur parcours et en intégrant les changements de filières entre les formations, assez importants dans l'enseignement supérieur où les parcours peuvent être très diversifiés.

Christian BUREL

Quelques difficultés se posent. Pour disposer d'un constat consolidé des inscrits par année scolaire, il convient de traiter correctement les doublons (deux INE attribués à un même élève) et les homonymes qui partagent un même INE. Il convient également de traiter les réimmatriculations abusives, notamment pour les élèves en reprise d'études, ce qui suppose de travailler en amont et en aval. En amont, il convient d'améliorer la qualité de recherche des élèves ressemblants dans le RNIE. Les doublons interrégimes (entre l'éducation, l'enseignement supérieur, l'Agriculture et l'apprentissage) doivent également être traités, puisqu'ils ne le sont pas

Carine BURRICAND

Dans le supérieur, lors de la création d'INES, nous disposions d'étudiants en stock qui avaient plusieurs identifiants de différents SI : nous avons donc construit une table de correspondance des identifiants, alimentée au fil des flux et du parcours de l'étudiant. Nous centralisons toute l'information pour réaliser les appariements entre les différents SI et traiter ces cas d'un point de vue statistique, en dehors des travaux à mener avec la DEPP pour traiter les doublons interrégimes.

Antoine BOZIO

Je vous remercie pour cette présentation.

Vous avez indiqué que le système d'immatriculation vous permettait de contrôler l'obligation scolaire. Comment procédez-vous ? Comparez-vous les enfants âgés de 3 à 16 ans avec ceux qui ne seraient pas identifiés ? Utilisez-vous le numéro INE pour identifier ceux qui ne le sont pas ?

Christian BUREL

La loi confortant le respect des principes de la République a introduit dans le code de l'éducation un article instaurant l'attribution d'un INE pour renforcer le contrôle de l'obligation d'instruction, ce qui a conduit à l'extension de l'attribution d'un INE aux enfants scolarisés dans les établissements privés hors contrat et instruits en famille. Pour s'assurer du respect de l'obligation scolaire, les directeurs d'école et les chefs d'établissement adressent au maire la liste des enfants qui fréquentent leur établissement, afin que le maire procède aux vérifications nécessaires par comparaison avec la liste des enfants en âge d'obligation scolaire résidant dans leur commune.

II.2. Enrichissement du panel d'élèves en situation de handicap : la réussite au baccalauréat et l'accès à l'enseignement supérieur des élèves nés en 2001

Julien BARGETON, SSM Education

Chaque année, la DEPP mène une enquête sur les élèves en situation de handicap. Les enquêtes 3 et 12 portent sur les élèves scolarisés dans le premier degré et dans le second degré, dans un établissement public ou privé. La définition du handicap retenue est la suivante : les élèves qui bénéficient ou vont bénéficier d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) qui sont scolarisés en milieu ordinaire ou à

distance par le CNED. Ce PPS est défini par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) qui définit les aménagements dont pourra bénéficier l'élève tout au long de sa scolarité. L'enquête numéro 32 concerne les élèves scolarisés dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

Ces trois enquêtes recueillent des données individuelles anonymes qui ne permettent pas de retracer le parcours des élèves.

La DEPP a donc mis en place un panel d'élèves en situation de handicap afin de décrire les parcours scolaires et la réussite aux examens, à travers la progression dans le niveau des classes fréquentées et les diplômes obtenus jusqu'à l'insertion professionnelle.

Le panel a été constitué en 2013, en retenant deux années de naissance (2001 et 2005). Est présenté ce jour le panel pour les élèves nés en 2001 puisqu'il est trop tôt pour appréhender la réussite au baccalauréat des élèves nés en 2005. Le tirage de l'échantillon a été réalisé dans les enquêtes 3, 12 et 32. Le sondage utilisé est un tirage à probabilités inégales pour que tous les troubles soient bien représentés. Trois critères ont été majoritairement retenus : le trouble déclaré par l'enseignant référent dans les enquêtes en neuf catégories, l'année de naissance et le mois de naissance.

Pour pouvoir interroger les familles, leurs coordonnées ont été recueillies auprès des enseignants référents, pour les élèves scolarisés en milieu ordinaire, et auprès des chefs d'établissements, pour les élèves en ESMS. Toutes les familles ayant un enfant dans le panel ont donc fait l'objet d'une enquête. Seuls les élèves pour lesquels la famille a répondu à cette enquête font l'objet d'un suivi.

Au total, 5 652 élèves nés en 2001 sont suivis depuis 2013.

Chaque année, la situation scolaire des panélistes est actualisée. En premier lieu, une enquête est réalisée auprès des enseignants référents ou des chefs d'établissements qui doivent associer les panélistes avec les numéros d'élèves correspondants dans l'application de ces enquêtes : nous récupérons ensuite les informations sur la situation scolaire déjà renseignées dans ces enquêtes. En second lieu, comme pour tous les panels de la DEPP, nous pouvons rechercher les panélistes dans les bases élèves grâce à SYSCA à l'aide de l'INE depuis 2018. Si ces deux procédures ont échoué, nous menons une enquête Web directe auprès des familles.

La répartition des élèves est effectuée en pourcentage en fonction de la nature du trouble, renseignée par l'enseignant référent ou par le chef d'établissement. Les élèves avec des troubles intellectuels, des troubles du psychisme ou des troubles du langage représentent environ 80 % de l'effectif. Les troubles les moins représentés sont les troubles visuels et les troubles viscéraux. Les troubles du spectre de l'autisme sont le plus souvent associés aux troubles intellectuels, aux troubles du psychisme, à plusieurs troubles ou à d'autres troubles.

Grâce à l'actualisation des panélistes, nous disposons des différents modes de scolarisation, en fonction de la nature du trouble à 17 ans. 12 % sont scolarisés en voie générale ou technologique, 55 % en voie professionnelle (en intégrant ULIS) et 25 % en ESMS. Nous relevons une certaine hétérogénéité en fonction des troubles. 52 % des élèves ayant des troubles visuels sont ainsi scolarisés en voie générale ou technologique, contre 2 % des élèves ayant des troubles intellectuels et cognitifs. Les élèves inscrits au baccalauréat sont majoritairement ceux scolarisés en voie générale ou technologique ou en voie professionnelle.

Le panel a été apparié avec les fichiers d'examen du baccalauréat (des années 2018 à 2022) et avec les données de l'enseignement supérieur (fichiers SISE inscription pour les élèves scolarisés à l'université, pour les années 2019 à 2021, et fichiers BPBAC des années 2019 à 2022 pour les élèves inscrits en BTS et en classes préparatoires aux grandes écoles). L'appariement est réalisé en utilisant l'INE-RNIE disponible dans les bases d'examen à partir de l'année 2018. Avant 2018, l'appariement se faisait avec l'INE-BEA et deux difficultés apparaissaient pour l'appariement puisque les élèves pouvaient avoir plusieurs INE-BEA lorsqu'ils changeaient d'académie et puisque deux élèves de deux académies différentes pouvaient avoir le même INE-BEA. Il fallait alors croiser les données avec des variables catégorielles pour vérifier s'il s'agissait d'un élève du panel.

L'INE-RIE présente l'avantage d'être unique, différent pour chaque élève, ce qui est impératif pour pouvoir appairer avec les données d'examen du baccalauréat ou du supérieur. Les inscriptions multiples se

développent dans l'enseignement supérieur (doubles inscriptions CPGE-Université) et doivent être parfaitement identifiables. Un système d'identification unique permet en outre de repérer les élèves qui se présentent plusieurs fois à un même examen. Pour les élèves inscrits plusieurs fois au baccalauréat, seule la dernière année d'inscription a été retenue pour estimer le taux de réussite.

Pour l'ensemble des troubles, 26 % des élèves ont effectué une classe de terminale ou plus, avec des pourcentages qui dépassent 50 % pour certains troubles (troubles du langage, troubles auditifs, visuels, viscéraux et moteurs). 86 % des élèves ayant effectué une classe de terminale ont été retrouvés dans les fichiers du BAC. Nous nous sommes interrogés sur les 14 % restants : la plupart n'avaient pas d'INE-RNIE dans les fichiers d'examen du baccalauréat, soit parce qu'ils étaient inscrits dans des établissements sous tutelle du ministère de la Santé, comme l'INJS (institut national des jeunes sourds) ou l'INJA (institut national des jeunes aveugles). Une partie des élèves, inscrits dans l'agriculture ou l'apprentissage, n'a pu être retrouvée faute d'INE dans les fichiers d'examens.

Les élèves en situation de handicap sont majoritairement présents dans la voie professionnelle (61 % pour l'ensemble des troubles contre 27 % pour l'ensemble des élèves s'étant présentés au baccalauréat en 2019). La part des élèves s'étant présentés dans la filière technologique est comparable (17 % pour l'ensemble des troubles et 20 % pour l'ensemble des élèves ayant passé le bac en 2019). Moins d'élèves se présentent en voie générale (22 % pour l'ensemble des troubles contre 53 % pour l'ensemble des élèves). Les élèves ayant un trouble visuel se distinguent de ceux ayant d'autres troubles puisqu'ils sont majoritairement présents dans la voie générale (57 % d'entre eux).

Un tableau représente la part des élèves présents selon l'âge lors de la dernière inscription au bac général : les élèves en situation de handicap arrivent plus souvent en retard au baccalauréat que les élèves admis au bac en 2019. Pour l'ensemble des troubles, 60 % arrivent à l'heure au bac, contre 82 % pour l'ensemble des élèves admis au bac en 2019. 32 % des élèves avec des troubles ont un an de retard (contre 11 % pour les admis au bac en 2019).

Pour la filière professionnelle, seulement 21 % des élèves en situation de handicap se présentent à l'heure, 44 % avec un an de retard, 24 % avec deux ans de retard et 11 % avec trois ans de retard, pour l'ensemble des troubles.

Les élèves en situation de handicap réussissent toutefois aussi bien, voire mieux puisque les taux de réussite s'élèvent à 93 %, pour l'ensemble des troubles, ce qui est supérieur à la moyenne de l'ensemble des candidats au bac en 2019 (88 %). Les élèves avec des troubles moteurs ou auditifs ont des taux de réussite très élevés (96 et 99 %). Seuls les élèves avec des troubles intellectuels ont des taux de réussite inférieurs à l'ensemble des élèves (83 %). Une fois qu'ils se présentent au diplôme, ces élèves réussissent donc aussi bien que les autres élèves.

Un tableau représente les mentions selon la nature du trouble. Le pourcentage d'élèves en situation de handicap avec une mention est très comparable : 51 % des élèves en situation de handicap obtiennent une mention, en agrégeant les trois mentions, contre 48 % pour l'ensemble des élèves ayant passé le baccalauréat en 2019. 33 % des élèves en situation de handicap obtiennent une mention assez bien (contre 26 % pour l'ensemble des élèves), 13 % obtiennent une mention bien (contre 14 % pour l'ensemble des élèves) et 5 % obtiennent une mention très bien (contre 8 % pour l'ensemble des élèves). Les élèves avec un trouble moteur, un trouble du spectre de l'autisme et un trouble visuel obtiennent davantage de mentions très bien que la moyenne.

Concernant la poursuite d'étude, parmi ceux ayant obtenu leur baccalauréat, 84 % des élèves en situation de handicap ayant obtenu un bac général poursuivent leurs études (contre 94 % pour le taux d'inscription dans le supérieur) : l'écart est également négatif de 4 points pour les élèves en situation de handicap ayant obtenu un bac technologique et de 6 points pour ceux ayant obtenu un bac professionnel. Ces écarts restent à investiguer.

Les prochains projets visent à regarder l'insertion dans l'emploi des élèves en situation de handicap nés en 2001, en enrichissant le panel des données InserJeunes, notamment pour ceux ayant obtenu un CAP, un bac professionnel ou un BTS. Nous comparerons également les parcours scolaires et la réussite aux examens des élèves en situation de handicap nés en 2001 et des élèves nés en 2005 : nous pouvons déjà comparer les résultats l'examen du diplôme national du brevet, ce que nous avons réalisé pour le panel

2001 par un appariement sur INE-BEA) et nous le ferons pour le panel 2005, avec un appariement sur INE-RNIE.

La DEPP a mené différents travaux sur le panel avec des fiches RERS sur le panel 2001 et sur le panel 2005 « le devenir des élèves en situation de handicap à 15 ans », « le devenir des élèves en situation de handicap à 19 ans ». De nombreux travaux de Sylvie Le Laidier concernent les parcours scolaires à l'école et au collège. Une note d'information porte les résultats au diplôme national du brevet pour les élèves nés en 2001.

Yvon SERIEYX, UNAF

Pour rafraîchir le panel sur les données parents, envisagez-vous de consulter plusieurs fois les parents pour actualiser la situation familiale ? J'ai cru comprendre que ces données avaient uniquement été mises à jour une seule fois en 2014.

Laurence DAUPHIN

Nous n'avons effectivement pas reconduit l'enquête auprès des familles pour le panel handicap, contrairement à ce que nous faisons habituellement pour nos autres panels. Le panel est quasiment terminé puisqu'un élève de 2005 à l'heure est actuellement en terminale. Pour les élèves nés en 2001, nous avons déjà perdu un certain nombre de contacts et avons donc préféré clôturer ce panel via un enrichissement par appariement plutôt qu'à l'aide d'une enquête. Nous envisageons de constituer un nouveau panel handicap d'ici d'un an et demi ou deux ans et essaierons alors de faire des enquêtes familles plus régulières, ainsi que des enquêtes auprès des enseignants, sur le modèle de ce que nous avons réalisé pour le panel petite section 2021.

Yvon SERIEYX

Nous sommes intéressés pour être consultés puisque nous venons de terminer le rapport au sein du HCFEA sur l'enfance et la santé psychique et enfance et handicap.

Laurence DAUPHIN

Nous initierons les groupes de conception fin 2023 et nous vous inviterons.

II.3. Première évaluation de la réforme du premier cycle d'études de santé

Clotilde LIXI

L'INE sécurise les données et fiabilise les indicateurs.

La réforme est intervenue puisque les études de santé sont très sélectives et ont un taux d'échec important. Un manque de professionnels est en outre observé sur les territoires, combiné à une mauvaise répartition géographique.

La réforme de la santé, mise en place à la rentrée 2020 par le ministère, poursuit trois objectifs :

- favoriser la réussite avec une logique de progression ;
- diversifier les profils scolaires et sociaux des étudiants dans les formations de santé ;
- démocratiser les études de santé en diversifiant les voies d'accès.

La réforme a supprimé le *numerus clausus* au profit du *numerus apertus*, défini au niveau régional, en fonction des besoins régionaux, en accord avec les ARS et avec le ministère. Si le numerus est national, la répartition sur les territoires est décidée conjointement avec les ARS.

La PACES a été supprimée au profit de deux parcours : le PASS (Parcours Accès Spécifique Santé) et L.AS (Licence Accès Santé). Il n'est plus possible de redoubler une première année, quel que soit le parcours, ni de passer de PASS en première année de LAS et inversement.

Il faut avoir validé 60 ECTS pour pouvoir passer dans l'année supérieure et se présenter au concours d'entrée en 2^{ème} année de médecine-maïeutique-odontologie-pharmacie-kiné. Quel que soit le parcours, il est possible de se présenter deux fois au concours, en fin de première année de PASS ou en fin de 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} années de L.AS.

Le PASS comprend une majeure santé avec une mineure choisie dans une autre discipline qui permettra, en cas d'échec au concours, de poursuivre en deuxième année en L.AS ou en licence de la discipline mineure, si l'étudiant a acquis 60 ECTS.

La L.AS comprend une discipline majeure hors santé et une mineure santé, qui permettra, en cas d'échec au concours, de poursuivre en 2^{ème} année en L.AS ou en 2^{ème} année de licence de cette discipline majeure, si l'étudiant a acquis 60 ECTS.

Le premier effet de la réforme a été immédiat : les effectifs en première année ont diminué, puisqu'il n'est plus possible de redoubler. Le nombre d'étudiants en L.AS commence à augmenter, avec une augmentation des élèves en première année de L.AS de 16 % entre 2020 et 2021 et l'arrivée d'étudiants en 2^{ème} de L.AS.

Pour réaliser cette étude, des cohortes de bacheliers inscrits en première année de santé la rentrée suivant l'obtention du baccalauréat (2018, 2019 et 2020) ont été créées, pour regarder où ils sont inscrits deux ans après leur réussite au baccalauréat. Un appariement a été réalisé sur INE, en utilisant ponctuellement les tables de correspondance entre les différents identifiants pour un même étudiant. Cet appariement a été réalisé sur l'ensemble des fichiers des inscrits (sept fichiers SISE et le fichier des formations du supérieur en lycée STS et CPGE), avec le fichier des résultats du baccalauréat (avec un taux d'appariement de 96 %) pour enrichir les informations de la mention du baccalauréat et avec le fichier des boursiers (AGLAE).

Environ 35 000 néo-bacheliers sont inscrits en première année du premier cycle de santé depuis 2018. A la rentrée 2021, l'effectif est en légère progression, malgré la baisse du nombre de bacheliers généraux et les effectifs inscrits en L.AS augmentent.

A la rentrée 2021, 8 400 des néo-bacheliers 2020 inscrits en 2020 en PASS ou en L.AS sont inscrits dans une deuxième année de santé (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, kiné). Les effectifs augmentent donc de 30 % (5 700 inscrits en 2018 et 6 500 en 2019), grâce à la mise en place du *numerus apertus*. 82 % des néo-bacheliers admis en santé viennent de la filière PASS. A terme, l'objectif prévoit que 50 % viennent de la filière L.AS.

La « réussite » en santé est donc meilleure, réussite mesurée par le nombre d'étudiants inscrits en 2^{ème} de santé rapporté au nombre d'inscrits en 1^{ère} année de PASS ou L.AS l'année précédente (et non admis/présenté). Le taux de passage en deuxième année de santé progresse de 6 points (25 % pour les néo-bacheliers 2020 contre 19 % pour ceux de 2019). La réussite en PASS dépasse de dix points celle observée en L.AS (28 % en PASS et 18 % en LAS). Cependant, toutes choses égales par ailleurs, en neutralisant les profils, les étudiants en L.AS ont autant de chance d'intégrer les études de santé que les étudiants PASS. Le taux de réussite en L.AS cache de fortes disparités puisqu'il est de 27 % pour les étudiants ayant la SVT en majeure et de 6 % pour les étudiants inscrits en droit et sciences politiques. En conséquence, la part des étudiants en L.AS scientifiques augmente fortement entre les inscrits et les admis alors qu'elle diminue pour ceux inscrits en droit ou sciences politiques.

François GUILLAUMAT-TAILLIET

Existe-t-il un cursus en PASS ? Ou cette filière sert-elle uniquement à passer le concours ?

Clotilde LIXI

Les étudiants qui ont validé 60 ECTS en PASS peuvent poursuivre en deuxième année de L.AS ou se réorienter, s'ils n'intègrent pas les études de santé. Les étudiants de PASS peuvent aussi passer en L.AS la deuxième année et attendre pour passer le concours à la fin de la deuxième et de la troisième année. Il n'est pas obligatoire de passer le concours dès la fin de la première année.

Concernant le devenir des néo-bacheliers non admis en santé, avant la réforme, près de 40 % de néo-bacheliers non admis redoublaient en PACES. Après la réforme, 10 % des néo-bacheliers non admis s'inscrivent en 2^e année de L.AS et pourront retenter leur chance sans perdre une année. Les réorientations

sont plus fréquentes puisque 40 % des néo-bacheliers 2019 entrés en PACES n'étaient plus inscrits dans une formation donnant accès aux concours de santé alors que ce taux est de 60 % pour les néo-bacheliers 2020 entrés en PASS ou L.AS. Parmi eux, 9 % sont inscrits en 2^e année d'une autre licence (hors L.AS).

La réforme n'a pas encore modifié le profil des admis en deuxième année de santé. Une surreprésentation des néo-bacheliers issus de classes sociales favorisées est toujours observée (48 % des candidats ont un parent cadre ou profession supérieure, et 67 % des admis), avec une mention au baccalauréat (82 % des candidats et 95 % des admis) et des profils scientifiques (92 % des candidats et 99 % des admis). Les profils des candidats inscrits en L.AS sont toutefois un peu plus diversifiés : 42 % des candidats ont un parent cadre ou profession supérieure (62 % des admis), 73 % ont une mention au baccalauréat (95 % des admis) et 81 % ont un bac scientifique (97 % des admis).

Une régression linéaire a été réalisée derrière les observations statistiques et montre bien que le niveau scolaire, la série du baccalauréat et la classe sociale des parents restent encore discriminants pour intégrer le parcours en santé. Il conviendra, à l'avenir, de regarder qui intègre un parcours de santé au bout de deux ou trois ans, grâce au suivi de cohortes, de suivre le devenir de ceux qui n'ont pas poursuivi en L.AS et de mieux étudier le parcours de ceux qui intègrent une filière de santé.

Clément de CHAISEMARTIN, Sciences Po

J'ai une question sur la slide 10, sur le chiffre de la ligne « non recensé année N+1 ». Cela signifie-t-il que les étudiants ne s'inscrivent pas l'année suivante ?

Clotilde LIXI

Nous ne couvrons pas la totalité des inscriptions individuelles avec l'INE puisqu'il nous manque, dans nos systèmes d'information, les inscriptions individuelles de 6 % des étudiants, dont les formations paramédicales et sociales où peuvent être inscrits ces étudiants.

Clément de CHAISEMARTIN

Ce taux augmente, ce qui interroge sur l'effet de la réforme.

Clotilde LIXI

Vous avez raison, il convient de regarder cette évolution de plus près.

II.4. L'évaluation des effets de l'internat d'excellence de Sourdun

Clément de CHAISEMARTIN

Je vous présente un travail mené depuis plusieurs années avec Luc Behaghel et Marc Gurgand. Les internats d'excellence s'adressent à des élèves défavorisés et « méritants » : ils y bénéficient de meilleures conditions d'études (petites classes, problèmes de discipline moindres...). Cette intervention compensatoire des inégalités des chances est très intensive, ce qui est inhabituel dans le contexte français, avec un coût estimé, pour l'internat d'excellence de Sourdun, de 10 000 euros par an (soit un doublement de la dépense habituelle).

Sourdun est le premier internat d'excellence ouvert et il est l'emblème du programme. Ses effets à court terme ont fait l'objet d'une première étude, deux ans après l'admission, qui montrait que les élèves réussissaient mieux en mathématiques que le groupe témoin, mais l'effet était modeste au vu du coût du programme, avec une amélioration de 20 % de l'écart type après une année passée à l'internat.

Cette étude porte sur les trajectoires de long terme des élèves et concerne l'obtention du baccalauréat et la poursuite dans les études supérieures.

Pour les cohortes admises en 2009 et 2010, il existait plus de candidats que de places et les élèves admis ont été choisis par loterie, ce qui rend les comparaisons plus aisées. Parmi les candidats admis, la durée de passage à Sourdun est très hétérogène puisque certains élèves admis ne s'y rendent jamais. Certains restent un an, d'autres plus. Toutes les estimations comparent les candidats admis et non admis selon

l'intention de traiter. Pour interpréter les effets, il est utile de garder à l'esprit que les candidats admis passent en moyenne 2,3 années à Sourduun.

Les dossiers de candidatures contenaient l'INE-BEA et le traitement a fait l'objet de validation CNIL et d'une information aux parents. Pour l'étude de long terme, les données ont été appariées avec SYSCA 2009-2018, sur la base d'un INE-BEA crypté. Nous avons ensuite apparié ces données avec les données d'inscription SIES 2009-2018, toujours sur la base d'un INE-BEA crypté. Un travail est en cours pour enrichir certains appariements, sur la base de INE-RNIE, qui permet de mieux suivre les élèves. Nous espérons prochainement suivre les élèves sur le marché du travail grâce à l'appariement statistique (nom, présence, date de naissance) entre bases DEPP et DADS : une discussion est en cours avec l'INSEE et la DEPP sur le sujet.

Concernant l'obtention du baccalauréat, la proportion d'élèves admis obtenant un bac général est bien plus importante (71 % contre 47 %). 25.3 % des élèves du groupe de contrôle obtiennent un Bac S contre 38.2 % parmi les élèves admis. 23.7 % des élèves du groupe test obtiennent un Bac général avec mention contre 39.1 % parmi les élèves admis.

Concernant l'inscription dans le supérieur, le nombre d'élèves ne s'inscrivant jamais dans l'enseignement supérieur est bien plus important dans le groupe de contrôle (47,6 %) que pour les élèves admis (26 %). A l'inverse, les élèves admis qui s'inscrivent à l'université, dans des classes préparatoires ou des filières sélectives sont bien plus nombreux parmi les élèves de l'internat. La proportion est similaire pour les élèves s'inscrivant en BTS ou en IUT.

Le taux d'inscription dans le supérieur dépend de plusieurs facteurs : le plus intéressant a été mesuré via les questionnaires réalisés auprès des parents, avec une question visant à savoir si le français était la seule langue parlée à la maison. Les effets sont bien plus importants parmi les enfants pour lesquels le français n'est pas la seule langue parlée à la maison et dont les familles ont probablement immigré en France récemment. Le fait d'être inscrit à l'internat d'excellence réduit de 23 % la probabilité de ne jamais s'inscrire dans le supérieur (14 % pour les élèves pour lesquels seul le français est parlé à la maison). Ces enfants s'inscrivent surtout à l'université, plutôt en économie, en droit ou en sciences : la proportion de ces enfants qui s'inscrivent en BTS ou en IUT diminue tandis que la proportion de ceux qui s'inscrivent en classes préparatoires ou des filières sélectives augmente fortement (17 % des enfants dont le français n'est pas la seule langue parlée à la maison contre 2 % pour le groupe test).

Cet internat d'excellence aurait donc des effets transformateurs sur les trajectoires des bénéficiaires, effet qui reste à confirmer en regardant la diplomation du supérieur puis l'insertion sur le marché du travail.

La question suivante se pose : aurions-nous pu prévoir les effets de long terme sur la base des effets de court terme de l'étude précédente ? Il apparaît que non puisque, sur la base des effets de court terme, l'effet de long terme prédit serait quatre fois inférieur à l'effet réellement observé. Evaluer une intervention sur la base de ses effets de court terme peut donc être trompeur.

Ce travail est le fruit d'une intense et fructueuse collaboration avec la DEPP. Les chercheurs en économie mènent de plus en plus de travaux en collaboration avec la DEPP : lors du prochain congrès de l'association française de sciences économiques, une session spéciale mettra en valeur ces travaux qui permettent d'assurer des suivis de long terme, du collège au supérieur puis au marché du travail.

Antoine BOZIO

Je vous remercie pour cette présentation très claire. Je vous propose maintenant un temps de discussion sur les quatre présentations.

II.5. Débat avec la salle

Yvon SERIEYX

Une des conclusions les plus intéressantes de la dernière étude provient de l'enquête menée auprès des parents. Combien de fois les avez-vous interrogés ?

Je formule par ailleurs une remarque plus générale. Dans les enquêtes de la DEPP, les trajectoires des élèves sont connues, mais pas la situation des parents, au-delà de la CSP ou de l'IPS qui procurent quelques informations, mais ne permettent pas de disposer d'une étude approfondie, développant l'ingénierie de recherche. Dans les bases étudiées par les chercheurs, les élèves flottent souvent dans le vide, faute de connaître leur niveau de vie, les langues parlées à la maison, les trajectoires familiales, la situation familiale, la taille de la fratrie... La connaissance de la situation familiale et sociodémographique manque. Serait-il possible d'enrichir les bases tout en respectant les impératifs de confidentialité ? Cela permettrait d'avoir des données plus complètes.

Clément de CHAISEMARTIN

Nous avons réalisé deux enquêtes auprès des parents, un an après la loterie et l'année suivante, pour connaître l'impact que pouvait avoir le fait d'avoir un enfant admis à l'internat sur l'organisation de la famille et de la fratrie, en termes de participation des parents au marché du travail ou les chambres partagées. Les enquêtes se sont révélées extrêmement utiles pour interpréter les effets. Les effets sont hétérogènes entre les familles pour lesquelles seul le français est parlé à la maison et les familles dans lesquelles une autre langue est parlée. Nous avons pu comparer ces familles sur de nombreuses dimensions et des éléments intéressants ressortent grâce aux enquêtes parents : les relations parents-enfants sont bien meilleures dans les familles où le français n'est pas la seule langue parlée. Les parents ont également plus d'ambition pour leurs enfants. Ces informations nous permettent de comprendre bien plus finement les observations.

Quentin FRANCOU, DREES

Dans la dernière présentation, vous distinguez des effets de court terme sur les mathématiques et des effets de long terme sur l'orientation dans l'enseignement supérieur. Ne pouvons-nous pas avoir une autre interprétation et constater qu'il existe un effet sur le niveau, sur les connaissances relatives à l'orientation et sur les ambitions ? La distinction court terme/long terme est-elle pertinente ? L'internat peut effectivement avoir des effets à la fois sur les résultats et sur l'orientation.

Clément de CHAISEMARTIN

Nous avons mesuré les ambitions scolaires des élèves un an et deux ans après les loteries. Les mesures d'ambition ne prédisent pas tellement l'inscription des élèves, dans le groupe de contrôle. Les effets de court terme sur les mesures d'ambition n'expliquent pas, dans un modèle statistique, les effets de long terme. Cette interprétation est toutefois possible, d'autant que les effets sur le cognitif n'étaient pas très importants : ces effets de long terme viennent peut-être d'autres éléments, comme la confiance en soi et la motivation. Nous n'avons cependant rien trouvé sur la confiance en soi et sur l'estime de soi, mais uniquement sur la motivation intrinsèque.

Antoine BOZIO

Les quatre présentations étaient très intéressantes et montraient les progrès réalisés grâce à l'utilisation de l'INE, du parcours et du suivi. Nous souhaiterions connaître les parcours jusqu'à l'insertion dans le monde du travail, afin de mesurer l'impact des politiques d'éducation, les impacts en termes de coût et de bénéfice, pour savoir si ces interventions permettent une meilleure insertion des jeunes sur le marché du travail.

Arrivons-nous à disposer de ces trajectoires ?

Nathalie CARON

Pour ceux qui sortent de formations professionnelles de niveau CAP à BTS, nous avons construit ce dispositif avec InserJeunes. InserJeunes rapproche les sortants du système scolaire avec la source Emploi de la DARES, basée sur la DSN. Ce suivi à 100 % s'inscrit dans des cohortes, pour savoir ce que les jeunes deviennent sur le marché du travail, en fonction de leur niveau d'études, et le salaire qu'ils perçoivent puisque la DSN décrit l'emploi avec la PCS fine, le salaire, le nombre d'heures travaillées... Tous ces éléments nous permettent de caractériser l'emploi. Le ministère de l'Education nationale a construit cette brique finale avant la brique initiale et nous devons maintenant reconstituer tout le parcours du jeune grâce à l'INE.

Le SIES travaille sur l'insertion des sortants de l'enseignement supérieur. Nous pourrions également analyser avec le SIES les trajectoires sur la tranche « -3/+3 » par rapport au baccalauréat ainsi que la réussite ou pas dans des études supérieures..

Clotilde LIXI

Nous construisons actuellement le dispositif InserSup et utilisons les services de l'INSEE, avec la CSNS, code statistique non signifiant, qui permet d'apparier les fichiers de la DSN et nos fichiers d'étudiants. Ces informations nous permettront de suivre le parcours des étudiants qui quittent l'enseignement supérieur, mais aussi de tous les étudiants, en incluant ceux qui travaillent pendant leurs études. Nous souhaitons savoir si le fait de travailler pendant ses études a des effets sur la réussite des étudiants et sur leur future insertion professionnelle. Nous disposons désormais de tous les outils pour mener ce travail et sommes en phase de recrutement pour poursuivre la construction de ce nouveau dispositif.

II.6. Proposition d'avis

François GUILLAUMAT-TAILLIET

Nous vous proposons l'avis suivant :

« La commission Services publics et services aux publics a pris connaissance des avancées du système d'information sur les élèves et les étudiants et des travaux permettant d'améliorer le suivi du parcours des jeunes dans le système éducatif et vers l'emploi.

La commission salue les travaux réalisés pour la mise en place d'un identifiant national élève unique, non signifiant, permettant d'améliorer la qualité des données, notamment pour l'étude sur des populations ciblées, et d'étudier les orientations et trajectoires scolaires des élèves, étudiants et apprentis jusqu'à leur insertion professionnelle. La commission encourage la construction de cohortes d'élèves et étudiants, nécessaires pour étudier plus finement la diversité des parcours.

Cet identifiant a rendu possible la tenue de travaux cherchant à mesurer l'effet des politiques publiques, comme la réforme du premier cycle de santé, ainsi que des travaux de recherche, comme celui sur l'évaluation à long terme des effets de l'internat d'excellence de Sourdon, fruit d'une étroite collaboration avec la statistique publique (Depp).

La commission a constaté également les progrès faits dans la description des parcours scolaires et la réussite des élèves en situation de handicap grâce à la création d'un panel d'élèves suivis depuis 2013. Elle se félicite de ce que la connaissance de l'insertion dans l'emploi de ces jeunes augmentera grâce à l'enrichissement du panel avec les données d'InserJeunes. Pour autant, la commission rappelle que ces opérations doivent non seulement être soigneusement encadrées juridiquement, afin de garantir l'anonymat des personnes, mais aussi précisément documentées et répondre au principe de nécessité et de proportionnalité.

Elle recommande de développer les partenariats entre chercheurs et service statistique public, pour que les données produites permettent une évaluation plus précise des dispositifs et des éclairages renouvelés dans de nombreux domaines de l'éducation. »

Antoine BOZIO

Souhaitez-vous amender la proposition ?

Yvon SERIEYX

J'ajouterai un point relatif à la connaissance sur la situation socioéconomique et familiale des élèves.

La phrase suivante est ajoutée, avant la dernière phrase du quatrième paragraphe : *« la commission recommande d'approfondir la connaissance sur la situation socioéconomique et familiale des élèves et des jeunes ».*

La commission adopte l'avis, à l'unanimité de ses membres.

Antoine BOZIO

Merci à toutes et tous.

III. DEMANDE D'ACCES AUX DONNEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 7BIS

Françoise MAUREL

Une demande d'accès à des données dans le cadre de l'article 7bis, a été signée avec un caractère d'urgence par le président de la commission en décembre. L'information figure sur le site du CNIS, mais je souhaitais vous en rendre compte. Cette demande émane du service statistique ministériel du ministère de la Culture et vise à accéder à des sources administratives fiscales, détenues par la DGFIP, portant sur les entreprises. L'objectif des travaux statistiques prévus consistait à connaître le profil des entreprises concernées par une mesure fiscale et parafiscale culturelle, en particulier relative au mécénat. Ces travaux visent à réaliser des évaluations en matière de mesures fiscales à caractère culturel pour éclairer les politiques publiques. Les résultats seront diffusés publiquement dans le cadre du département DPES (SSM Culture).

La demande présentée ce jour pour avis de la Commission émane de la DREES et porte sur des données de la CNAM relatives aux patientèles médecins traitants. Ce fichier PMTIR (patientèle médecin traitant interrégime déclarant), détenu par la CNAM, contient des données sur les médecins et sur leurs patients. La demande de la DREES vise à réaliser des travaux de nature méthodologique, et non à exploiter les données, pour constituer une base de sondage et d'enquête. Cette enquête a d'ailleurs été présentée à la commission pour avis d'opportunité à l'automne 2022 : il s'agit de l'enquête internationale PARIS pilotée par l'OCDE qui requiert un échantillon de médecins et de patients. A partir de cette base de la CNAM, la DREES choisira l'échantillon de médecin et demandera à la CNAM de lui fournir les informations individuelles sur les patients, dont leur NIR. Le NIR sera traité dans le cadre du code statistique non signifiant, pour obtenir des données de contact des personnes afin de réaliser l'enquête sur le terrain. Il s'agit d'une utilisation rationnelle de données administratives pour simplifier la procédure d'échantillonnage.

Cette transmission ponctuelle doit avoir lieu très prochainement, en juin 2023, puisque l'enquête PARIS sera menée sur le terrain en septembre 2023. Les résultats de l'enquête seront diffusés.

La Commission approuve à l'unanimité la demande d'accès à des sources administratives formulées au titre de l'article 7bis de la loi de 1951.

Françoise MAUREL

J'apprends que d'autres demandes ont été formulées, mais je n'en ai pas pris connaissance.

Une demande de la DEPS concerne les données détenues par le Centre national de la musique (CNM), issues des déclarations reçues au titre de la taxe fiscale sur les spectacles de musiques actuelles et de variété.

Une demande de la DEPS concerne les données détenues par l'association pour le soutien du théâtre privé (ASTP), issues des déclarations reçues au titre de la taxe fiscale sur les spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique.

Une intervenante, DEPS

Ces deux demandes sont liées à l'instauration d'un système de remontées des informations de billetterie (SIBIL) pour l'ensemble des établissements qui proposent des spectacles. La DGCL a initialement mis en place ce projet pour les établissements labellisés ministère de la Culture et il est prévu de l'élargir, en lien avec le CNM qui récolte la taxe sur les spectacles et détient des informations qui seraient ainsi intégrées au système SIBIL. Il en est de même pour l'ASTP qui récolte une taxe pour les spectacles diffusés dans les théâtres privées. Le projet vise à faciliter la transmission d'informations sur le système centralisé SIBIL.

Françoise MAUREL

Une troisième demande du DEPS complète celle signée en décembre et vise à évaluer les mesures fiscales culturelles existantes : elle concerne les données des revenus fiscaux des foyers fiscaux et porte sur les abattements jeune créateur, journaliste, etc.

Antoine BOZIO

Ces demandes sont légitimes pour favoriser la mise en place de l'outil SIBIL. Sauf demande de report, je vous propose d'approuver ces demandes.

La Commission approuve à l'unanimité les demandes d'accès à des sources administratives formulées au titre de l'article 7bis de la loi de 1951.

IV. EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITE DES PROJETS D'ENQUETES STATISTIQUES

IV.1. Enquête Protection sociale complémentaire d'entreprise

Pascale LENGAGNE, IRDES

Cette enquête est la quatrième édition de l'enquête Protection sociale complémentaire d'entreprise, après les éditions réalisées en 2003, 2009 et 2017. Cette nouvelle édition sera réalisée en 2024. Elle se focalise sur les dispositifs de prévoyance complémentaire d'entreprise, ce qui constitue une nouveauté par rapport aux éditions précédentes qui portaient principalement sur la complémentaire santé d'entreprise.

L'enquête se concentre donc sur les dispositifs de couverture de l'incapacité, des arrêts maladie, de l'invalidité, de la dépendance et du décès proposés par les entreprises. Actuellement, les connaissances sur ces dispositifs complémentaires sont très limitées. Des travaux sont issus du baromètre CTIP auprès des employeurs et des salariés, mais cette source ne permet pas de disposer d'un recueil détaillé des garanties. Des travaux du CTIP portent également sur les principaux accords de branche, mais ils ne couvrent pas l'ensemble des accords. Ils portent sur le niveau conventionnel de branche et ne permettent donc pas de connaître les dispositifs mis en place au niveau des établissements.

Cette nouvelle enquête doit se pencher sur les dispositifs de prévoyance, décrire et comprendre les garanties de prévoyance, la portabilité des contrats, les primes des contrats de prévoyance. A partir de ces données et des appariements, nous souhaitons approfondir les connaissances, les recherches et les évaluations sur les dispositifs de prévoyance.

L'enquête sera réalisée auprès d'un échantillon de 10 000 établissements du secteur privé. Les données seront appariées avec les données administratives de la Base Tous Salariés et avec les données du SNDS.

La méthode d'échantillonnage est similaire à celle mise en place dans l'enquête PSCE 2017, avec un tirage aléatoire stratifié et une allocation mixte. Le taux de réponse attendu se situe autour de 50 %, avec une demande du caractère obligatoire de l'enquête. Le mode de passation devrait être le mode CAWI qui sera testé lors d'une enquête test réalisée à l'automne 2023.

Pour cette enquête, nous nous appuyerons, pour la connaissance des contrats de prévoyance, sur les réponses au questionnaire mais aussi sur l'envoi, par les établissements, des documents contractuels de prévoyance en vigueur au moment de l'enquête.

Nous préparons actuellement le questionnaire avec l'appui d'un groupe de travail composé de la DSS, de la DREES, de la CNAM, de l'IGAS, de la FNATH et de chercheurs spécialistes. Nous avons rencontré les organisations syndicales. Nous procéderons prochainement au choix de la société d'enquête.

Après le terrain de l'enquête test, un passage devant le comité du Label est prévu début 2024 pour réaliser une enquête entre mai et septembre 2024. Sur la période 2025-2028, nous réalisons les travaux de recherche et les publications.

Antoine BOZIO

Je m'étonne du taux de réponse attendu, à 50 %, qui me semble faible pour une enquête pourtant obligatoire.

Pascale LENGAGNE

En 2017, le taux de réponse s'est établi à 63 %. Pour cette nouvelle enquête, cet objectif a été défini en fonction du taux obtenu lors d'autres enquêtes menées auprès des entreprises (enquête Défis du Céreq qui est également obligatoire). Il s'agit d'un objectif minimum. Nous souhaitons évidemment améliorer ce taux de réponse.

La Commission Services publics et services aux publics rend à l'unanimité un avis d'opportunité favorable sur l'enquête Protection sociale complémentaire d'entreprise.

IV.2. Enquête de santé européenne

Guillaume BAGEIN, DREES

L'enquête de santé européenne a déjà eu lieu en 2019. Elle s'appuie sur plusieurs règlements européens et répond à une demande d'Eurostat : le règlement de 2008 sur les statistiques communautaires de la santé publique, de la santé et de la sécurité au travail, le règlement IESF de 2019 sur un cadre commun des statistiques européennes relatives aux personnes et aux ménages et des règlements spécifiques à l'EHIS (nom européen de l'enquête de santé).

Plusieurs demandes formulées au niveau national s'appliquent à cette enquête afin de disposer d'informations localisées au niveau départemental pour orienter les politiques de santé locale pour les ARS d'indicateurs sur le handicap, pour prendre le relais de l'enquête VQS qui est réalisée à un rythme assez espacé, et de données sur les cinq DROM pour diffuser au sein de ces départements.

Le protocole de collecte se divisera entre trois échantillons distincts (deux en métropole et un sur les DROM). Le premier répondra spécifiquement aux demandes d'Eurostat et s'appuiera sur 15 000 répondants, avec trois modes de collecte (Internet, téléphone et face à face). Le second s'appuiera sur un échantillon de 200 000 personnes avec une enquête uniquement par Internet et par téléphone. L'échantillon DROM fera l'objet d'une enquête uniquement en face à face et portera sur 1 500 répondants dans chaque département concerné.

Les schémas des modes de collecte prévoient une collecte en multimode séquentiel (Internet, puis téléphone puis face à face pour rattraper à chaque fois les non-répondants, en prévoyant deux vagues d'enquêtes successives. L'échantillon VQS sera séparé en trois vagues trimestrielles pour identifier les données.

Le questionnaire contient quatre modules principaux : une étude sociodémographique générale, des questions sur l'état de santé perçu du répondant, les données sur les consommations de santé et sur les déterminants de la santé. Les règlements européens déterminent précisément le questionnaire Eurostat et l'échantillon DROM le reprendra. Pour l'échantillon VQS de 200 000 personnes, les règlements ne s'appliquent pas directement, ce qui laisse une plus grande liberté pour définir le contenu du questionnaire. Une concertation avec les partenaires de la DREES et les partenaires sociaux est prévue pour déterminer plus précisément ce contenu.

Les résultats principaux de l'échantillon Eurostat seront publiés au moment de la livraison des données à Eurostat, en septembre 2026. Fin 2026 et au cours des années suivantes, la DREES publiera les résultats sur d'autres thèmes plus spécifiques abordés dans le questionnaire. Les indicateurs seront publiés en open data au niveau infranational en 2027. Les publications et communications porteront également sur les aspects méthodologiques.

Antoine BOZIO

Avez-vous des questions ou des remarques ?

Cette enquête européenne sur l'état de santé concerne les ménages ordinaires ? Exclut-elle les personnes en EHPAD et en structure hospitalière ?

Guillaume BAGEIN

Ce champ est défini par des règlements européens et la marge de manœuvre est faible. L'enquête sera toutefois complétée d'informations issues du SNDS, via des appariements, pour disposer du point de vue médical.

La Commission Services publics et services aux publics rend à l'unanimité un avis d'opportunité favorable sur l'enquête de santé européenne.

IV.3. Enquête auprès des établissements d'hébergement pour les personnes âgées

Layla RICROCH, DREES

Cette enquête est menée au niveau de l'établissement. Elle couvre les catégories suivantes du secteur médico-social et du secteur sanitaire en France (métropole et DROM) : EHPAD, EHPA, Résidences Autonomie, Unités de soins de longue durée et Centres d'accueil de jour pour personnes âgées. La liste des établissements est obtenue à partir du répertoire FINESS et tous les établissements du répertoire sont interrogés de manière exhaustive. L'enquête quadriennale est présentée pour la première fois au CNIS pour la labelliser en tant que statistique publique, d'abord en la présentant en demande d'opportunité puis en la présentant au Label en septembre.

Nous souhaitons augmenter les taux de réponse qui diminuent progressivement. La dernière enquête a été réalisée en 2020, en pleine crise sanitaire dans les EHPAD, et le taux de réponse n'a atteint que 50 %.

Ses objectifs sont multiples et visent à décrire les établissements (fonctionnement, nombre de places, type de chambres, tarifs, niveau de dépendance moyen des personnes accueillies), mais aussi le personnel qui y travaille (professions, temps travaillé, diplôme, âge, difficultés de recrutement), les résidents (âge, sexe, niveau de dépendance).

Les utilisateurs de cette enquête sont nombreux.

Une réflexion est en cours pour ajouter des données identifiantes des résidents (nom, prénom, voire NIR) pour réaliser ensuite une CSNSisation et regarder les parcours des personnes avant leur entrée en établissements. Un cadre réglementaire encadre l'enquête, avec un arrêté de 2004 qui devra être modifié si des données identifiantes sont ajoutées.

L'enquête s'inscrit dans un panorama général, avec de nombreuses remontées des établissements. Les Conseils départementaux remontent des données sur les individus qui reçoivent des prestations, car ils se trouvent en établissements. Les établissements remplissent en outre plusieurs questionnaires avec des questions sur les prix. Nous nous rapprocherons donc de la CNSA pour préremplir le questionnaire avec les réponses de ces enquêtes. Enfin, un tableau de bord de la performance dans le médico-social, connecté tous les ans, obligatoire depuis 2020, permet de préremplir le questionnaire. Les résultats de l'enquête alimentent également le tableau de bord pour alléger la charge de collecte des établissements. Enfin, le projet Hilausenior, piloté par la CNAV, porte sur l'autonomie des personnes âgées vivant en habitat intermédiaire et permet de faire un lien avec les résidences Autonomie : nous travaillerons avec eux pour éviter les redondances sur les questionnaires.

Yvon SERIEYX

Les représentants des usagers ou des familles ont-ils été inclus dans la comitologie de l'étude ou dans la conception de l'enquête ?

Leyla RICROCH

La comitologie est en cours avec les établissements, les ARS et les administrations. Je ne sais plus si les représentants des familles sont représentés.

Yvon SERIEYX

Nous sommes intéressés.

Leyla RICROCH

Nous vous invitons pour la prochaine réunion qui se tiendra le 12 avril.

Antoine BOZIO

Cette enquête est très utilisée et nous pouvons nous réjouir qu'elle passe par cette procédure.

La Commission Services publics et services aux publics rend à l'unanimité un avis d'opportunité favorable sur l'enquête auprès des établissements d'hébergement pour les personnes âgées.

IV.4. Enquête Perception de l'impôt par les contribuables français

Emmanuelle TAUGOURDEAU, CREST

Cette enquête est éditée et financée par le Conseil des prélèvements obligatoires, avec l'appui de chercheurs académiques. Elle a pour objectif d'analyser la perception de l'impôt et des cotisations sociales par les contribuables français.

Une première enquête pilote sur la perception des impôts et des cotisations sociales par les contribuables français a été réalisée en 2021, financée et éditée par le Conseil des prélèvements obligatoires. L'objectif consistait à comprendre les déterminants du consentement à l'impôt des contribuables français. Six déterminants ont été mis à jour : les caractéristiques socioéconomiques, le niveau de connaissance du système fiscal, la confiance accordée dans les institutions, la satisfaction quant à l'utilisation de l'argent public, l'opinion sur l'imposition du patrimoine et la perception de la justice du système fiscal.

Cette première enquête a été réalisée sur des données individuelles, auprès de 1 000 enquêtés, et a donné lieu à une note et à un rapport du CPO et à un article académique publié dans la Revue économique.

Nous souhaitons maintenant pérenniser cette enquête et en faire un baromètre annuel ou bisannuel afin d'approfondir la compréhension des déterminants du consentement à l'impôt. Pour ce faire, nous proposerons des traitements pour mieux comprendre les mécanismes de causalité (et pas seulement les corrélations). Compte tenu des résultats de l'enquête préliminaire, nous voulons introduire un traitement avec une information sur l'utilisation de l'argent public pour pouvoir faire des recommandations auprès des décideurs publics. Enfin, une fois les résultats de l'enquête récoltés, nous souhaitons les apparier aux données fiscales du fichier POTE qui est exhaustif, afin de comparer les données déclaratives et les données réelles.

L'enquête est rédigée par une équipe de chercheurs et des membres du CPO. Elle doit être réalisée entre septembre et décembre pour éviter des décalages trop importants entre le revenu actuel et le revenu sur lequel se base le taux appliqué au moment de l'enquête. Elle sera réalisée auprès de 2 000 sujets, ce qui permet un traitement. L'enquêteur réalise l'enquête puis l'INSEE réalise l'appariement pour permettre ensuite l'analyse par les chercheurs.

L'équipe comprend des membres du CPO (Guilhem Blondy, Secrétaire général, et Pierre Boyer) et des chercheurs du CREST (Pierre Boyer, Bertrand Garbinti et Emmanuelle Taugourdeau), ainsi qu'un jeune en thèse à Stanford, Thibault Ingrand.

Des livrables sont prévus, avec des notes du CPO et des publications académiques. L'enquête est jugée très originale par des chercheurs de renommée internationale.

Yvon SERIEYX

Cette enquête est très opportune et mériterait de perdurer et de gagner en ampleur. L'échantillon me semble actuellement assez restreint. Il conviendrait par ailleurs de prévoir une comitologie élargie, au moins

aux organisations représentées dans cette commission. J'avais beaucoup apprécié la première étude réalisée et estime que l'intérêt de cette question est incommensurable.

Emmanuelle TAUGOURDEAU

L'échantillon de 2 000 sujets est déjà important pour les chercheurs.

Guilhem BLONDY, CPO

Nous devons regarder si l'enquête, appelée à perdurer, pourrait être labellisée. Je ne peux répondre à votre question relative à la comitologie en séance puisque la comitologie est celle du CPO. Si nous devons développer une comitologie ad hoc, nous devons regarder son articulation avec le rôle du CPO dans la validation de l'enquête.

Françoise MAUREL

De quelle base de sondage provient l'échantillonnage ? Envisagez-vous un passage devant le comité du Label ?

Emmanuelle TAUGOURDEAU

Pour l'instant, l'échantillon est choisi dans la base de l'enquêteur qui dispose d'une base représentative, selon les critères que nous lui adressons. Nous présentons l'enquête au CNIS pour avoir une transparence, mais je ne sais pas si nous envisageons de passer devant le comité du label.

Guilhem BLONDY, CPO

Tout dépendra des retours, mais ce n'est pas encore à l'ordre du jour.

Erik ZOLOTOUKHINE, PROGEDO

Est-il prévu à terme de partager les données avec la recherche ?

Pierre BOYER, CPO

Dès la première année, nous avons cet objectif d'ouvrir les données : nous mettons actuellement les données de la première vague sur le site en open data, dans l'onglet Cour des comptes. Nous pouvons parler d'autres propositions d'hébergement.

Erik ZOLOTOUKHINE

Nous serions intéressés pour récupérer une base plus riche que celle se trouvant en open data puisque vous avez certainement dû anonymiser et retirer des informations.

Pierre BOYER, CPO

Nous n'avons pas retiré d'informations puisque le sondeur nous transmet une base anonymisée.

Antoine BOZIO

La commission rendra un avis d'opportunité favorable. Dans la perspective que l'enquête devienne annuelle et répétée, nous vous recommandons fortement d'aller vers la labellisation et de la faire entrer dans la statistique publique. Nous vous remercions pour cette présentation.

La Commission Services publics et services aux publics rend à l'unanimité un avis d'opportunité favorable sur l'enquête perception de l'impôt par les contribuables français.

IV.5. Enquête auprès des organismes offrant une couverture complémentaire santé

Valentin GUILLOTON, DREES

Pour cette enquête, le dernier avis d'opportunité de 2015 a échu l'an dernier.

L'enquête est réalisée par la DREES et par le bureau de l'assurance maladie et des études sur les dépenses de santé : elle vise à connaître l'activité des organismes complémentaires santé, la population couverte, les niveaux de garantie apportés sur un ensemble de postes de soins et les tarifs et montants des primes payés par les assurés. Il s'agit de la seule source statistique permettant de disposer d'informations détaillées sur les garanties. Elle arrive en complément du système national des données de santé qui donne des informations sur les remboursements de la Sécurité sociale, mais ne fournit pas d'informations sur les remboursements des complémentaires santé.

Dans un contexte réglementaire en rapide évolution, avec notamment la réforme du 100 % santé ou la réforme des contrats responsables en 2016, l'enquête s'inscrit dans un dispositif statistique plus large autour de la complémentaire santé, avec l'enquête EHIS, l'enquête statistique sur les ressources et conditions de vie des ménages, qui permet de connaître la couverture de la population, mais pas les garanties offertes, des données macroéconomiques sur les organismes avec des remontées de l'ACPR et l'enquête PCSE sur la complémentaire d'entreprise.

L'enquête a des spécificités : comme les personnes connaissent mal leurs garanties, il convient de passer par les organismes complémentaires pour connaître les caractéristiques des contrats et les effectifs couverts et disposer des garanties détaillées pour chaque poste de soin. Le nombre d'unités à enquêter porte sur 50 % des 500 organismes du marché, soit 200 organismes enquêtés qui couvrent toutefois 98 % du marché en termes du chiffre d'affaires. Le temps de réponse médiant est assez élevé (huit heures en 2016, douze heures en 2019 et en 2021), mais le taux de réponse est excellent (83 % en 2019 et 94 % en 2021). Les organismes complémentaires attendent cette enquête qui donne une vision globale des garanties. La labellisation de l'enquête et son caractère obligatoire contribuent à cette forte participation.

L'enquête a également la particularité d'être réalisée en deux étapes, avec une très faible attrition entre la première et la deuxième étape puisque le taux de réponse à la deuxième étape, lors de l'enquête 2021, s'établit à 99,4 %.

Un changement méthodologique d'enquête est intervenu en 2019 avec le passage en deux étapes qui a permis de gagner en représentativité puisque l'enquête est désormais représentative de 55 % des contrats contre 33 % auparavant.

Un certain nombre d'indicateurs est mis en ligne en open data sur le site de la DREES, notamment pour les déciles de remboursement sur un certain nombre de garanties en dentaire, pharmacie, optique et audiologie. Les premières données de l'enquête 2021 seront très prochainement mises en ligne. De nombreuses études paraissent, dont celle parue il y a deux semaines sur la comparaison des garanties proposées en 2019 par les complémentaires santé et ce qu'impose le 100 % santé. Des études portent actuellement sur le classement et le score des contrats, mais aussi sur l'évolution des primes en lien avec les évolutions législatives récentes.

Cette enquête sert d'input au modèle de microsimulation INES-OMAR qui permet d'analyser les restes à charge des ménages. Elle est également utilisée pour répondre à des demandes du Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance maladie, notamment dans le cadre de son dernier rapport sur les quatre scénarios d'avenir pour l'assurance-maladie et les complémentaires santé, mais aussi à des demandes du ministère de la Santé et de la CNAM.

Pour réduire la charge de collecte, nous avons engagé, dans l'enquête précédente, un préremplissage du questionnaire puisque l'enquête est chronophage.

Antoine BOZIO

Je vous remercie pour cette présentation.

La Commission Services publics et services aux publics rend à l'unanimité un avis d'opportunité favorable sur l'enquête auprès des organismes offrant une couverture complémentaire santé.

CONCLUSION

Antoine BOZIO

Je remercie tous les intervenants et intervenantes pour la qualité de leur présentation.

La séance est levée à 17 heures 25.

AVIS ÉMIS EN COMMISSION

La commission Services publics et services aux publics a pris connaissance des avancées du système d'information sur les élèves et les étudiants et des travaux permettant d'améliorer le suivi du parcours des jeunes dans le système éducatif et vers l'emploi.

La commission salue les travaux réalisés pour la mise en place d'un identifiant national élève unique, non signifiant, permettant d'améliorer la qualité des données, notamment pour l'étude sur des populations ciblées, et d'étudier les orientations et trajectoires scolaires des élèves, étudiants et apprentis jusqu'à leur insertion professionnelle. La commission encourage la construction de cohortes d'élèves et étudiants, nécessaires pour étudier plus finement la diversité des parcours.

Cet identifiant a rendu possible la tenue de travaux cherchant à mesurer l'effet des politiques publiques, comme la réforme du premier cycle de santé, ainsi que des travaux de recherche, comme celui sur l'évaluation à long terme des effets de l'internat d'excellence de Sourdu, fruit d'une étroite collaboration avec la statistique publique (Depp).

La commission a constaté également les progrès faits sur la qualité de la description des parcours scolaires dans les panels Depp, en particulier celui des élèves en situation de handicap. Sur ce dernier panel, elle se félicite de la connaissance de l'insertion dans l'emploi de ces jeunes qu'apportera l'enrichissement du panel avec les données d'InserJeunes. Elle recommande également d'approfondir la connaissance socioéconomique et familiale des élèves et des jeunes. Pour autant, la commission rappelle que ces opérations doivent non seulement être soigneusement encadrées juridiquement, afin de garantir l'anonymat des personnes, mais aussi précisément documentées et répondre au principe de nécessité et de proportionnalité.

Elle recommande de développer les partenariats entre chercheurs et service statistique public, pour que les données produites permettent une évaluation plus précise des dispositifs et des éclairages renouvelés dans de nombreux domaines de l'éducation.

Références :

Moyen terme 2019-2023, Avis de la commission services publics et services aux publics n° 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif

Avis de la commission démographie et questions sociales n° 1. Assurer la continuité de l'information sur les personnes handicapées

LISTE DES DOCUMENTS

Également disponibles et téléchargeables sur le site Cnis.fr

Documents préparatoires

- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Irdes - PSCE](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Crest - perception impôt](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Drees - EHPA](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Drees - Organismes complémentaires santé](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Drees - Enquête santé européenne](#)
- [Demande d'accès à une source administrative au titre de l'article 7bis de la loi de 1951](#)
- [Services publics et services aux publics - Bilan 2022](#)
- [Services publics et services aux publics - Programme de travail 2023](#)

Documents complémentaires

- [Présentation du bilan du moyen terme et premier recueil des besoins](#)
- [Le suivi du parcours des jeunes dans le système éducatif: Les avancées du système d'immatriculation des élèves, apprentis et étudiants, SSM Education et SSM recherche et enseignement supérieur](#)
- [Le suivi du parcours des jeunes dans le système éducatif: Première évaluation de la réforme du premier cycle d'études de santé , SSM recherche et enseignement supérieur](#)
- [Le suivi du parcours des jeunes dans le système éducatif: L'évaluation des effets de l'internat d'excellence de Sourdu, Sciences Politiques et Paris School of economics](#)
- [Examen pour avis d'opportunité des projets d'enquêtes statistiques: Enquête Protection sociale complémentaire d'entreprise, Irdes](#)
- [Examen pour avis d'opportunité des projets d'enquêtes statistiques: Enquête de santé européenne: Drees](#)
- [Examen pour avis d'opportunité des projets d'enquêtes statistiques: Enquête auprès des établissements d'hébergement pour les personnes âgées; Drees](#)
- [Examen pour avis d'opportunité des projets d'enquêtes statistiques: Enquête Perception de l'impôt par les contribuables français; Ensaie](#)
- [Examen pour avis d'opportunité des projets d'enquêtes statistiques: Enquête auprès des organismes offrant une couverture complémentaire santé Drees](#)

AVIS « 7BIS »

Demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

Formulée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), ministère de la santé et des solidarités
aux données individuelles issues du fichier Patientèle médecin traitant inter régime déclarant (PMTIR) de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (Cnam)

Formulée par le département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS), service statistique ministériel du ministère de la Culture
les données produites par le Centre national de la musique (CNM) à partir des déclarations reçues au titre de la taxe fiscale sur les spectacles de musiques actuelles et de variétés.

Formulée par le département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS), service statistique ministériel du ministère de la Culture
aux données du fichier des déclarations de revenus fiscaux (POTE) détenues par la Direction générale des finances publiques (DGFIP)

Formulée par le département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS), service statistique ministériel du ministère de la Culture
aux données produites par l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé (ASTP) à partir des déclarations reçues au titre de la taxe fiscale sur les spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Montrouge, le 5 avril 2023 n°43/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête auprès des organismes offrant une couverture complémentaire santé

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : Ponctuelle ou pluri-annuelle

Demandeur : SSM Santé et Solidarités (Ministère des Solidarités et de la Santé) – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees).

Au cours de sa réunion du 21 mars 2023, la commission Services Publics et Services aux Publics a examiné le projet d'enquête auprès des organismes offrant une couverture complémentaire santé.

Cette enquête vise à suivre l'évolution des caractéristiques des contrats de complémentaire : démographie des bénéficiaires, tarification, garanties.

Le paysage de l'assurance complémentaire santé a connu des évolutions importantes ces dernières années, suite notamment à de nombreuses mesures prises par les pouvoirs publics afin de favoriser l'accès à la couverture complémentaire et encadrer ses garanties. Il s'agit en particulier la réforme des contrats responsables en 2015, la généralisation de la complémentaire santé d'entreprise au 1er janvier 2016, ou encore plus récemment la réforme de la complémentaire santé solidaire et celle du « 100 % santé ». Parallèlement à ces évolutions réglementaires, les offres commerciales dans le secteur évoluent continuellement. Les contrats proposent fréquemment des garanties plus avantageuses dans le cadre de réseaux de soins en optique, dentaire ou appareillage. Les objectifs de l'enquête menée auprès des organismes de complémentaire santé sont d'analyser l'évolution de ce paysage en décrivant la population couverte, par quelles garanties et à quel niveau de cotisation. Ce suivi doit permettre notamment d'analyser les conséquences des changements réglementaires sur le contenu des contrats.

Les principaux thèmes abordés portent sur les caractéristiques de la population couverte, la formation et le montant des cotisations, les services associés et les garanties proposées ainsi que le montant des primes d'assurance.

Les résultats de l'enquête sont utilisés par de nombreux acteurs intéressés par ce secteur d'activité. La Drees diffuse ces résultats sur des formats variés. Les données individuelles sont jusqu'à aujourd'hui essentiellement exploitées en interne à la Drees, pour diffusion mais aussi pour répondre aux demandes au sein des ministères sociaux. Les chercheurs qui en font la demande peuvent avoir accès aux données individuelles après avoir réalisé les démarches nécessaires auprès du Comité du secret statistique. Les

données individuelles servent aussi à alimenter le modèle de micro-simulation visant à estimer des restes à charge après intervention de l'assurance maladie complémentaires par sous population.

L'enquête est collectée via un site internet, grâce à l'outil de collecte multi-enquêtes SPE-I développé par le département "Méthodes et systèmes d'informations" de la Drees. Le temps de collecte médian est estimé à 4 heures pour la première étape et 8 heures pour la deuxième étape.

L'enquête couvre l'ensemble des organismes de complémentaire santé, aussi appelés organismes complémentaires d'assurance maladie de chiffre d'affaires supérieur à 5 millions d'euros, soit environ 180 organismes permettant de recueillir de l'information sur 1200 contrats.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité, soit les années de collectes 2024 à 2028.

AVIS D'OPPORTUNITÉ
Enquête de santé européenne 2025
European Health Interview Survey (EHIS)

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : Ponctuelle ou pluri-annuelle

Demandeur : SSM Santé et Solidarités (Ministère de la Santé et de la Prévention, Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique) – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees).

Au cours de sa réunion du 21 mars 2023, la commission Services Publics et Services aux Publics a examiné le projet d'EHIS 2025.

Cette enquête vise à remplir plusieurs objectifs :

Suivre l'état de santé et les déterminants de santé de la population française,

Mesurer la prévalence du handicap et des principales limitations fonctionnelles en France,

Situer la France au sein de l'Union Européenne au regard des grands indicateurs de santé,

Recueillir de l'information sur l'état de santé, le recours aux soins et les déterminants de santé dans les départements et régions d'outre-mer (DROM),

Éclairer des thématiques liées au système d'assurance santé en France

Investiguer des champs de recherche exploitant l'appariement entre EHIS et les données médico-administratives.

Les données issues de cette enquête contribuent également aux travaux et à la réflexion de diverses instances publiques.

L'enquête aborde trois thèmes principaux ; l'état de santé de la population, le recours aux soins et les déterminants de santé. À cela, s'ajoute un recueil de données sociodémographiques classique, reprenant le tronc commun des enquêtes ménages en cours de refonte par l'INSEE.

Les questionnaires portent sur les caractéristiques sociodémographiques et économiques du ménage, les complémentaires santé, l'état de santé déclaré, les situations de handicap, le recours aux soins de santé physique et mentale et les déterminants de santé.

L'échantillon dit Eurostat, est régi par un règlement européen (règlement 2019/1700 du 10 octobre 2019 établissant un cadre commun pour des statistiques européennes relatives aux personnes et aux ménages fondées sur des données au niveau individuel collectées à partir d'échantillons ; règlements d'application et d'exécution spécifiques à l'enquête européenne de santé à paraître) qui fixe les variables à fournir, la taille de l'échantillon requis, la période d'enquête, la durée de collecte et les grands principes de l'enquête.

L'échantillon compte environ 15 000 répondants de 15 ans et plus habitants en logement ordinaire. En France, l'enquête EHIS 2025 a pour objectif principal de collecter les informations nécessaires pour répondre à ce règlement. L'échantillon DROM du dispositif EHIS, répond au besoin de disposer d'informations comparables sur l'état de santé dans l'ensemble de la France, DROM compris. L'échantillon Vie Quotidienne et Santé (VQS) répond également à un besoin de la DREES et de ses partenaires de disposer de statistiques déclinées à un niveau départemental pour différentes thématiques, à commencer par le handicap et sa prise en charge.

L'enquête, sous la responsabilité de traitement de la Drees, sera mise en œuvre par l'Insee (échantillons Eurostat et Drom) ou par un prestataire de la Drees (échantillon VQS). Des phases de concertation successives sont prévues dans le cadre de l'élaboration de l'enquête : une première phase associera des institutions proches de la Drees pour connaître leurs besoins ainsi que pour échanger sur des aspects méthodologiques. Une deuxième phase de consultation des associations et des syndicats sera également organisée pour discuter des propositions élaborées à l'issue de la première phase. Enfin, une concertation spécifique aux Drom sera organisée, afin de capter des enjeux locaux importants et adapter le questionnaire de la bonne manière.

Les trois échantillons Eurostat, Drom et VQS se distinguent par leurs protocoles de collecte. L'échantillon Eurostat de l'enquête suivra un protocole multimode séquentiel internet-téléphone-face à face. Pour l'échantillon Drom, l'enquête sera réalisée entièrement en face à face. Enfin, la collecte de l'échantillon VQS se fera par interrogation par internet et téléphone uniquement.

Le questionnaire de l'échantillon Eurostat dépend en grande partie du règlement européen, qui impose un certain nombre de variables à collecter et donc une durée d'administration d'environ 45 minutes. Le questionnaire de l'échantillon Drom sera très proche du premier. L'échantillon VQS n'est pas soumis aux mêmes contraintes et pourra donc être allégé par rapport à l'échantillon Eurostat ; quelques questions spécifiques à cet échantillon pourront également être ajoutées, avec un objectif de conserver une durée d'enquête d'environ 30-35 minutes maximum.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête. L'opportunité est accordée pour les années de test et de collecte 2023 à 2026.
--

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête perception de l'impôt par les contribuables français (PercepTax)

Type d'opportunité : Première demande d'avis d'opportunité

Périodicité : Annuelle

Demandeur : Centre de recherche en économie et statistique (Crest)

Au cours de sa réunion du 21 mars 2023, la commission Services Publics et Services aux Publics a examiné le projet d'enquête perception de l'impôt par les contribuables français.

L'enquête PercepTax a pour principal objectif de comprendre la perception des prélèvements obligatoires et le consentement des contribuables français à payer les prélèvements obligatoires. La perception des prélèvements obligatoires est entendue ici comme la connaissance et la valorisation des prélèvements obligatoires par les contribuables sur la base des informations dont ils disposent.

L'enquête 2021 a été initiée par le Conseil des Prélèvements Obligatoires (CPO) afin de réaliser un baromètre annuel. Les prochains millésimes ont vocation à alimenter et améliorer ce baromètre annuel. Ils seront également utilisés à des fins de recherche par les chercheurs du Crest membres de ce projet de recherche.

Cette enquête permettra d'établir les caractéristiques socioéconomiques, le niveau de connaissance du système fiscal français, la confiance accordée dans les institutions, la satisfaction quant à l'utilisation de l'argent public et la perception de la justice du système actuel des contribuables. Elle s'intéressera également à certains déterminants sociologiques. Les réponses permettront d'établir l'opinion sur le niveau général des impôts, l'opinion sur le niveau des impôts payés par le répondant lui-même, mais aussi le fait de considérer le paiement des impôts comme un acte citoyen.

Il n'existe pas d'autres enquêtes en France axées sur la notion de perception de l'impôt par les contribuables français et la comparaison de cette perception avec les données réelles. Or, la perception de l'impôt est fortement liée à l'acceptabilité.

L'évaluation de la première enquête ne reposait que sur des données déclaratives, ce qui limite la portée des résultats et la compréhension des comportements des contribuables. Grâce aux nouveaux millésimes de cette enquête, les données déclaratives seront appariées avec les données administratives de l'impôt sur le revenu et des prestations sociales. Cela permettra de comparer les données déclaratives aux données administratives et d'en déduire un certain nombre de facteurs explicatifs quant au consentement des contribuables à payer l'impôt. Ces nouvelles données permettront au CPO d'accroître ses connaissances sur la perception et l'acceptabilité de l'impôt, d'être en mesure d'affiner ses propositions et d'orienter des questions de politiques économiques.

L'unité ciblée principalement est l'individu redevable d'un ou plusieurs impôts et/ou contribution sociale en 2023 et années suivantes. Pour atteindre ce champ tout en évitant d'intégrer dans l'échantillon trop d'individus qui s'avéreront hors-champ, le tirage se limite aux individus répondant à l'intersection des

conditions suivantes : vivant en France métropolitaine, âgé de 22 à 75 ans et vivant en logement ordinaire. La taille de l'échantillon est de 2 000 individus.

Cette enquête vise à alimenter au moins une note annuelle du CPO, des documents de travail et publications académiques, ainsi que des publications à destination du grand public.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année celle de délivrance de l'avis d'opportunité, soit les années de collectes 2023 à 2027.

AVIS D'OPPORTUNITÉ
Enquête auprès des établissements d'hébergement
pour personnes âgées (EHPA)

Type d'opportunité : Première demande d'avis d'opportunité

Périodicité : Ponctuelle/Pluriannuelle

Demandeur : SSM Santé et Solidarités (Ministère des Solidarités et de la Santé) – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

Au cours de sa réunion du 21 mars 2023, la commission Services Publics et Services aux Publics a examiné le projet d'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA).

L'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) recueille des informations sur l'activité des établissements médico-sociaux accueillant les personnes âgées, ainsi que sur le personnel qui y travaille et les personnes âgées qui y résident. Elle apporte ainsi de nombreux éléments d'analyse sur les caractéristiques et les moyens de ces établissements, de leurs personnels et de leurs résidents et comporte des questions sur le bâti.

Les enquêtes EHPA, grâce à leur régularité, permettent aussi de mesurer les évolutions de l'offre en établissement. Elles apportent ainsi, des informations nécessaires pour la mise en place des politiques publiques en direction des personnes âgées.

La dernière enquête porte sur l'année 2019 et a été réalisée en 2020 : elle porte donc sur la situation avant Covid. Une interrogation quadriennale permet d'obtenir une photographie du secteur et d'évaluer les politiques publiques mises en place entre deux millésimes de l'enquête.

L'enquête EHPA se compose de six fiches en cohérence avec les thèmes abordés. Elles sont précédées d'une partie sur l'identification de l'établissement. La première fiche revient sur les caractéristiques de l'établissement. La deuxième fiche comporte des questions sur l'activité de l'établissement, détaillée selon le mode d'accueil. La fiche 3 se compose de deux parties : l'une revient sur le personnel dans son ensemble, tandis que l'autre amène à une description de chaque professionnel. La quatrième fiche décrit individuellement l'ensemble des personnes présentes dans la structure au 31 décembre. Les caractéristiques démographiques, le mode de vie dans l'établissement ainsi que des informations relatives à l'entrée dans la structure sont demandées pour chaque résident. La fiche 5 se penche sur les résidents sortis au cours de l'année. Chaque personne sortie définitivement de l'établissement est décrite selon différentes variables. La dernière fiche concerne quant à elle le bâti. Le questionnaire doit compléter une série d'informations concernant la configuration de son établissement, ses équipements, son accessibilité...

Le comité de concertation est consulté sur les questionnaires et l'organisation de l'enquête, et est informé des avancées du projet. Il regroupe d'une part, des membres d'associations concernées par le secteur de la dépendance, et d'autre part, un ensemble d'experts et d'acteurs des politiques publiques du domaine. Ces réunions ont une fréquence mensuelle au lancement de la préparation de l'enquête.

Le champ de l'enquête est l'ensemble des établissements hébergeant des personnes âgées, soit environ 11 000 établissements. La liste des établissements à enquêter est obtenue à partir du Fichier National des Établissements Sanitaire et Sociaux (FINESS).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête. L'opportunité est accordée pour l'année de collecte 2024.

AVIS D'OPPORTUNITÉ
Enquête sur la Protection Sociale Complémentaire
d'Entreprise (PSCE) 2024

Type d'opportunité : Renouvellement d'avis d'opportunité

Périodicité : Annuelle

Demandeur : Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes)

Au cours de sa réunion du 21 mars 2023, la commission Services Publics et Services aux Publics a examiné le projet d'enquête sur la Protection Sociale Complémentaire d'Entreprise (PSCE) 2024.

Le projet s'intéresse à la prévoyance complémentaire d'entreprise incluant l'ensemble des dispositifs de couverture des risques d'incapacité de travail temporaire, d'invalidité, de dépendance et de décès, proposés par les entreprises et qui interviennent en complément des régimes obligatoires de base.

La couverture de ces risques représente un enjeu crucial au regard des conséquences financières et économiques auxquelles les individus et les ménages font face en cas de survenue de ces risques. En France, les régimes obligatoires de Sécurité sociale, qui garantissent une couverture de base et peuvent être complétés par des dispositifs complémentaires, laissent une large place à ces dispositifs complémentaires, leur conférant ainsi un rôle de protection sociale essentiel. L'accès à ces dispositifs complémentaires d'entreprise est inégal. Cet accès peut être restreint notamment du fait d'une sélection des risques selon des critères médicaux appliqués à l'entrée par les assureurs ou du fait de primes d'assurance tarifées au risque. Dans ce contexte, les travaux récents du Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie proposaient d'encourager le développement de la prévoyance complémentaire pour l'ensemble des salariés du secteur privé par la voie de la négociation collective de branche et de clauses de co-désignation au niveau des branches, afin d'étendre la protection sociale des salariés contre les risques « lourds », de corriger les inégalités sociales de couverture de ces risques, et de permettre aux entreprises de proposer cette protection à leurs salariés quelle que soit leur taille ou leur secteur d'activité. Le projet de recherche Protection Sociale Complémentaire d'Entreprise et Santé 2024 vise à approfondir les connaissances, les recherches et les évaluations sur la prévoyance complémentaire, et contribuera ainsi aux réflexions en cours sur les voies de réforme du système actuel.

Les travaux de recherche et d'évaluation se déclinent en plusieurs sous-objectifs.

1/ Faire un état des lieux : Décrire la couverture, les garanties de prévoyance en santé et les primes d'assurance ; mesurer les inégalités de couverture – selon le statut socioéconomique, selon le niveau de risque des salariés ;

2/ Evaluer l'impact de scénarii de réforme : Evaluer l'impact économique de différents scénarii de réformes visant à l'extension de la couverture des risques d'incapacité et d'invalidité et de la mutualisation des risques ;

3/ Etudier les liens entre les arrêts de travail, le maintien en emploi l'assurance prévoyance et l'assurance des frais de santé ;

4/ Etudier les pratiques des entreprises en matière de gestion des risques d'incapacité ;

5/ Etudier la demande d'assurance en prévoyance des entreprises.

L'Irdes est à l'origine de ce projet d'enquête. Celle-ci viendra alimenter les réflexions et les travaux de recherche et d'évaluation en cours sur la prévoyance.

Le questionnaire adressé aux établissements du secteur privé s'attachera à décrire la prévoyance santé proposée par les établissements à leurs salariés. Il collectera notamment les informations suivantes : le niveau de couverture collective des salariés en matière de prévoyance ; l'existence de garanties différenciées selon les catégories de salariés ; les changements de contrats mis en œuvre au niveau de l'établissement au cours de l'année...

La durée moyenne de remplissage du questionnaire est de 35 minutes. Le tirage d'échantillon porte sur environ 10 000 établissements avec l'objectif d'obtenir au minimum 5 000 établissements répondants. Seuls les établissements du secteur privé sont concernés.

Les données de la nouvelle enquête seront analysées sur la période 2024-2028. Les travaux réalisés seront publiés et diffusés par le biais de différents supports : des articles dans des revues à comité de lecture, un rapport de recherche Irdes prévu fin 2025, des notes de synthèse sous forme de Questions d'Economie de la Santé, des présentations lors de colloques et de workshops.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête. L'opportunité est accordée pour l'année de collecte 2024.
